



Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

(Reconnue d'Utilité Publique –Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)

CHRS



RAPPORT
D'ACTIVITE
2022

100 rue Baron Bouvier

70000 VESOUL

03.84.76.00.10

Sommaire :

INTRODUCTION	page 3
L'EQUIPE	page 4
SCHEMA DES DEMANDES	page 6
L'HEBERGEMENT IMMEDIAT	page 7
L'HEBERGEMENT INSERTION	page 10
HORS LES MURS	page 13
LE SAFED EN 2022	page 14
AUVIV	page 16
HORS LES MURS « VICTIMES »	page 23
DIJ	page 28
ANNEXES	page 37

L'année 2022, pour l'ensemble des dispositifs SAFED, DIJ, AUVIV, a été rythmée par la mise en œuvre de la première année du CPOM.

Cette première année est venue confirmer les choix réalisés par le diagnostic du CPOM, sur le redéploiement des places hébergement vers le Hors les Murs.

Un accueil immédiat qui se bouscule, voire insuffisant au regard des chiffres des personnes réorientées sur le 115. L'augmentation des demandes en urgence devra être un critère à suivre afin de pouvoir répondre différemment. En attendant, d'autres places femmes victimes de violences ont été ouvertes sur le département.

Un accueil en insertion qui atteint par sa restructuration les 100 % de taux d'occupation.

Le travail de recherche d'un logement par famille est beaucoup plus apprécié que la cohabitation.

Un des axes du CPOM, sur la prise en charge thérapeutique des enfants a pu être mise en œuvre par l'embauche d'une psychologue en vacation. Un travail collaboratif avec les travailleurs sociaux a pu s'engager de telle manière que cette professionnelle est intégrée au fonctionnement du service. Cela permet d'avoir une réponse adaptée aux souffrances, aux maux portés par les enfants témoins ou victimes des violences intrafamiliales.

Une année difficile en termes de ressources humaines avec la recherche de deux remplacements pour congé maternité sur le même service. Après des recherches infructueuses, c'est le réseau des professionnels de terrain qui a été activé. L'une d'elle était en retraite depuis peu. Son expérience en tant qu'intervenante sociale en gendarmerie a été très appréciée et riche pour l'équipe du SAFED.

Le deuxième professionnel était connu de la direction, lequel avait déjà été une personne ressource dans un autre service de l'AHSSEA.

Ces deux professionnels ont permis au SAFED, de pouvoir assumer les missions et de conforter l'équipe du fait de leurs postures et de leurs compétences techniques. Le dynamisme de l'équipe a pu perdurer grâce à la cohésion et au soutien de ces différents professionnels.

La direction les remercie pour leurs investissements et leurs engagements à la hauteur des enjeux portés par le service au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

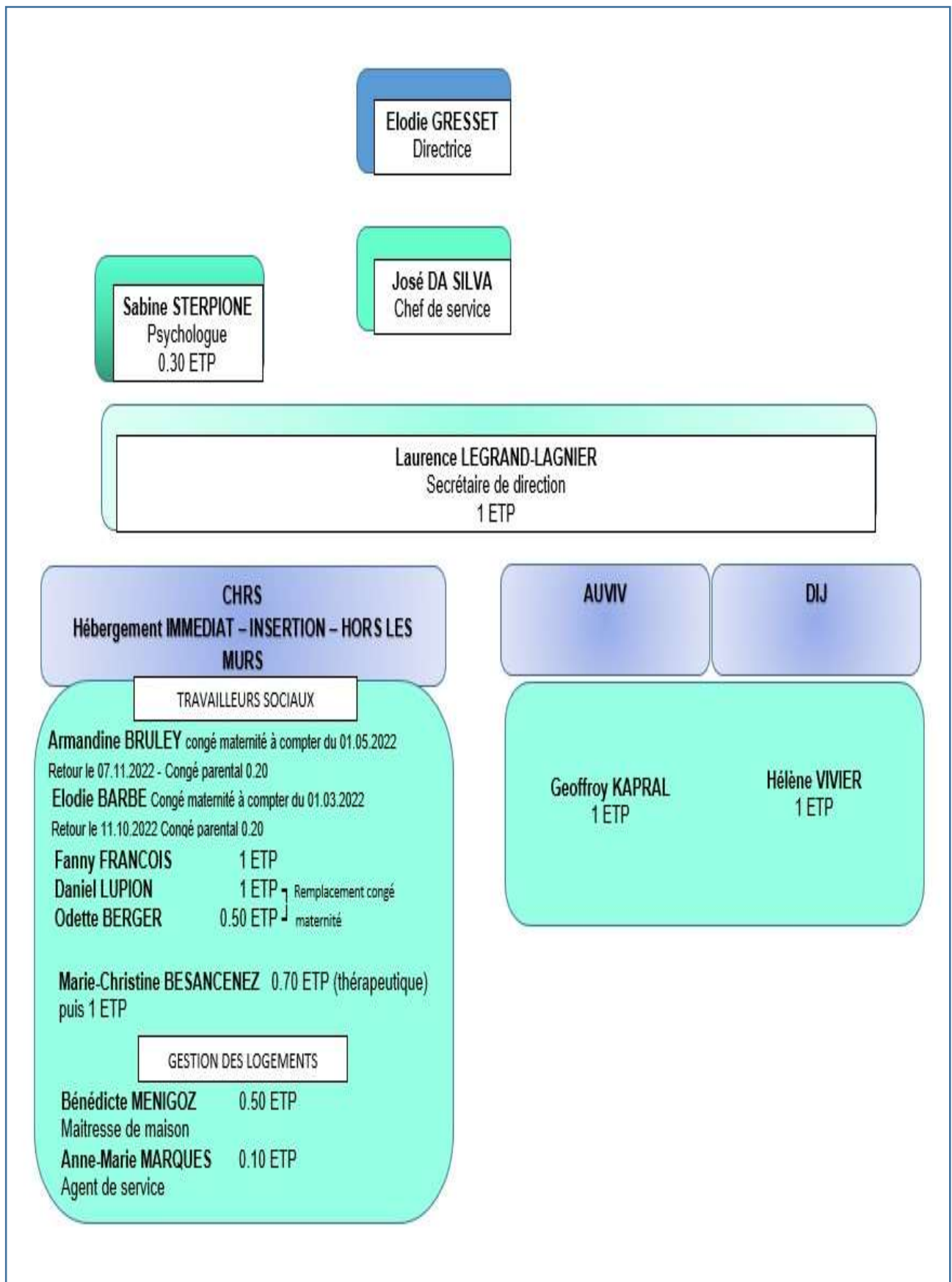
Concernant le dispositif AUVIV, celui-ci est en perpétuelle évolution. Depuis 2021, la création au niveau national des centres de prises en charge des auteurs apporte à nos dispositifs toute la légitimité d'accompagner les auteurs de violences conjugales. Il s'agit de conforter l'accompagnement proposé tout en définissant des axes d'améliorations afin de proposer un cadre sécurisé au dispositif. L'axe de la prévention reste une volonté forte par Madame la Ministre. AUVIV a répondu en créant un lieu d'écoute pour personnes volontaires. M. le Procureur de la République reste très attentif aux besoins au niveau départemental et soutient fortement le dispositif. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu afin de solliciter M. le Préfet, qui a répondu favorablement à nos préoccupations.

Le travailleur social embauché depuis 2021 a pu s'adapter au fonctionnement tout en recherchant à l'améliorer. Le dispositif AUVIV demande aux professionnels de développer des compétences sur l'autonomie responsabilisante.

Le dispositif DIJ, a une année mitigée de part une résidence infectée de punaises de lit et de blattes.

Celui-ci a dû être mis en quarantaine à plusieurs reprises afin que l'hébergement, support du travail réalisé redevienne confortable.

EQUIPE :

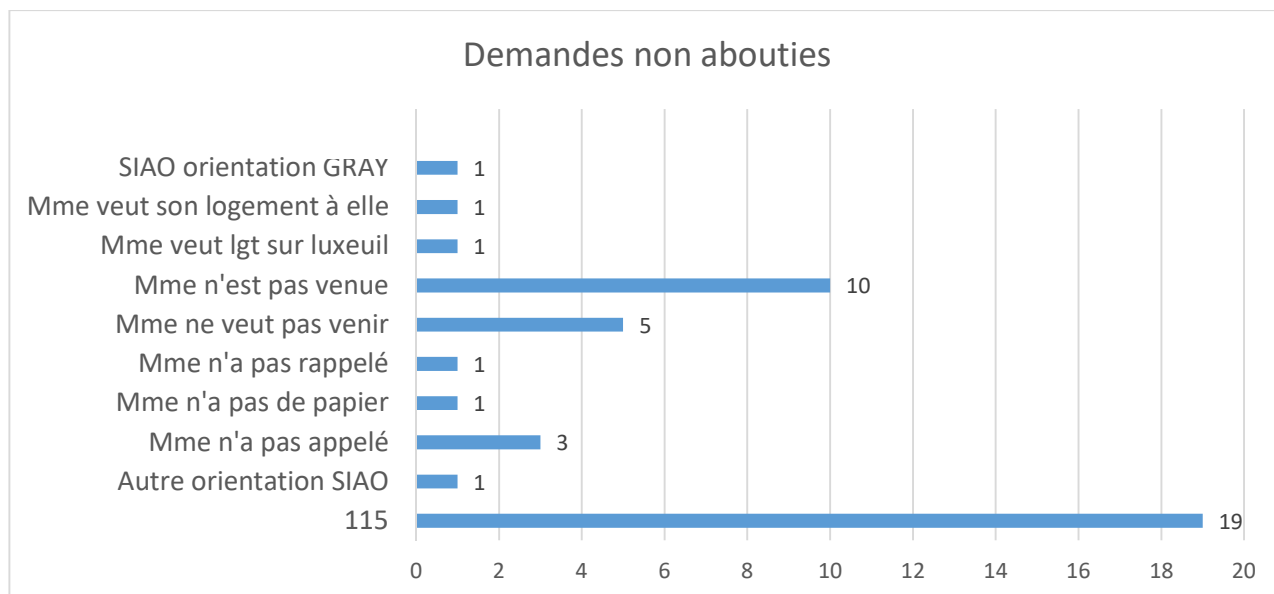




LES DEMANDES :

En 2022, le SAFED a été récepteur de 112 demandes de prises en charge.

1. 16 en hébergement immédiat
2. 34 en hébergement Insertion
3. 19 en suivi hors les murs de suite
4. 43 qui n'ont pas abouties



A noter 19 personnes réorientées vers le 115, faute de place sur le SAFED. Depuis la fin de l'année la subvention complémentaire allouée au service permet de faire le lien avec les personnes hébergées à l'hôtel.

Hébergement Immédiat

Un lieu identifié pour l'accueil 24h/24, de jour comme de nuit, du lundi au dimanche. L'accueil se fait en urgence, en situation de crise, qui demande une attention importante et une empathie du professionnel au moment de l'installation. Une première démarche pour permettre aux femmes victimes de violences conjugales caractérisées par des allers et retours de connaître le fonctionnement et la possibilité de travailler sur le phénomène de l'emprise. Les sentiments de honte, de culpabilité, de peur restent des freins très prégnants en amont et tout le long de la prise en charge.

L'accueil dans un collectif peut avoir des avantages pour éviter l'isolement mais les personnalités et les pathologies restent diverses et contraignent le mode d'intervention collective.

	186	174	186	180	186	180	186	186	180	186	180	186	2196
Journées théoriques	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc	TOTAL
HU 2022	157	66	146	173	219	210	217	186	54	119	181	181	1909,00
%	84	38	78	96	118	117	117	100	30	64	101	97	87%

Le pavillon accueillant les places d'hébergement immédiat a été mis à l'isolement en février à la suite de cas de COVID, ce qui explique le taux d'occupation (38 %)

Il a été ensuite réservé pour une famille ukrainienne au mois de mars.

Ensuite au mois de mai nous avons accueilli une famille suivie par AEMO (situation complexe en lien avec la problématique de 5 enfants en situation de danger) attente réorientation vers le dispositif renforcé qui n'a pu se faire qu'au mois de septembre.

C'est également en septembre que le lieu d'accueil a dû être libéré pour mettre en œuvre la désinfection du logement (blattes).

LES ENTREES :

29 personnes entrées en 2022 (49 en 2021)

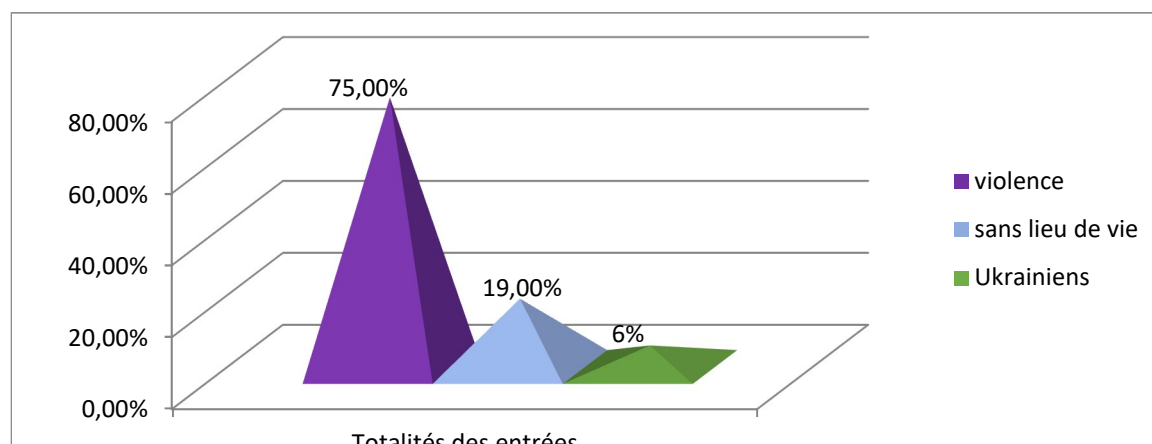
16 Femmes dont 11 femmes seules
13 Enfants

Les âges

1.	18 à 25 ans	5 ↓
2.	25 à 35 ans	2 ↓
3.	36 à 45 ans	4 ↓
4.	46 à 55 ans	1 ↓
5.	+ 55 ans	4 ↑

Toutes les tranches d'âges ont diminué excepté celle des + 55 ans

Motifs des entrées



Diminution de 10 % des entrées pour motif de violence conjugale.

Analyse :

1. Nous avons accueilli moins de personnes du fait de l'hébergement d'une femme et de ses enfants dont la situation nécessitait le placement de ces derniers (attente de 4 mois avant la mise en œuvre).
2. Par ailleurs, nous avons dû faire face à une désinfection du bâtiment qui a limité les entrées.

LES HEBERGEMENTS : 35 en 2022 contre 53 en 2021

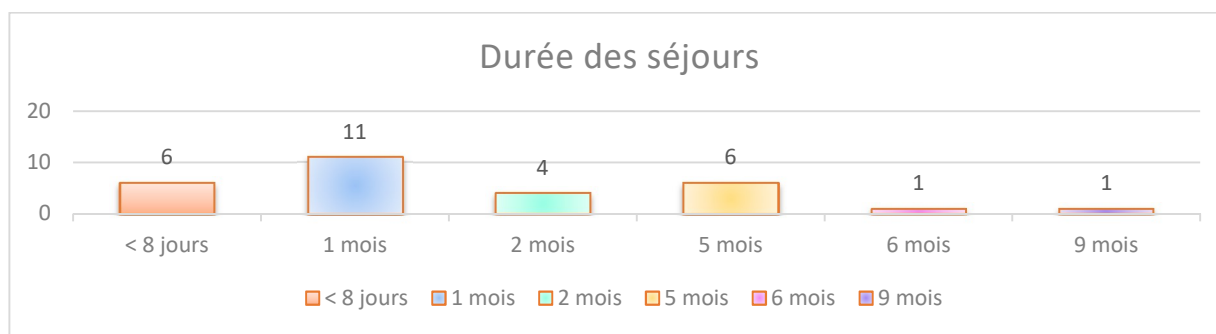
Femmes : 22 dont 16 femmes seules

Enfants : 13 (15 en 2021)

Les enfants :

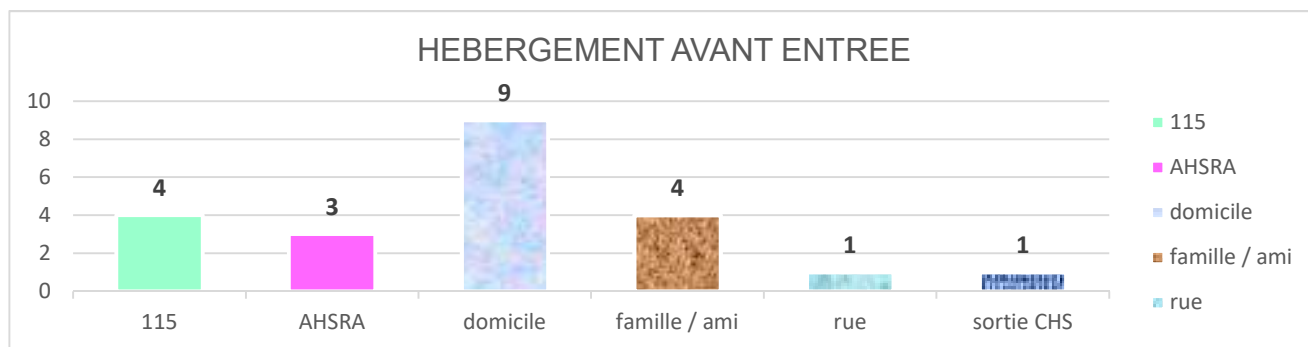
1. 1 enfant accueilli avait – de 3 ans
2. 7 enfants avaient entre 3 et 10 ans
3. 5 enfants avaient entre 10 et 17 ans

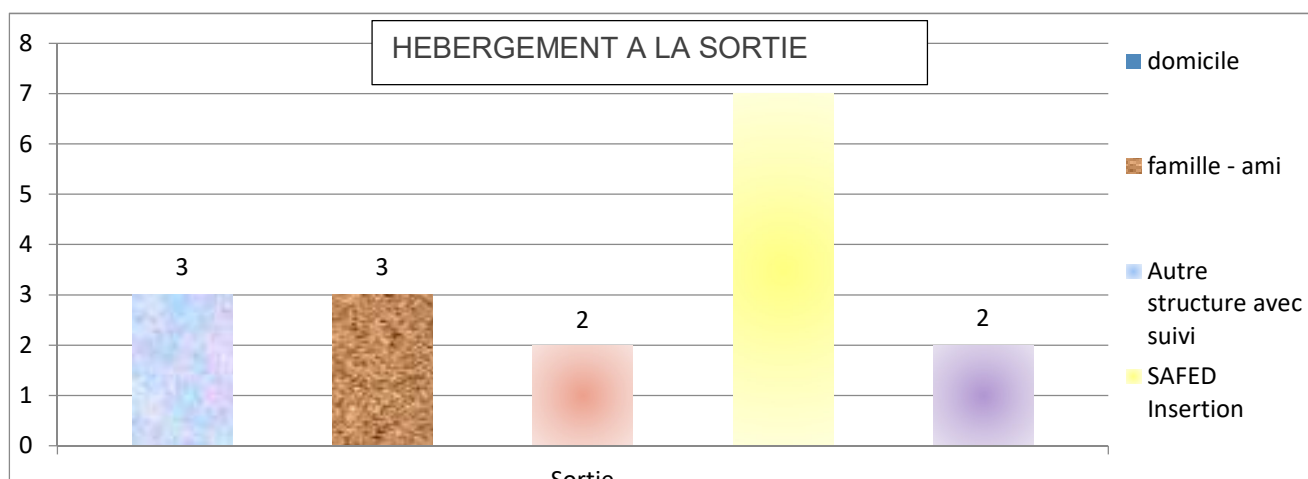
LA DUREE



La durée moyenne d'hébergement en 2022 sur l'hébergement Immédiat est de 2 mois soit 65 jours soit une augmentation de plus d'un mois.

Les hébergements : à l'entrée et la sortie d'hébergement





2 des personnes sont sorties dans un appartement autonome, et ont bénéficié de l'accompagnement hors les murs proposé par le SAFED.

Hébergement en Insertion

Les orientations et les validations par la commission SIAO

Le service intégré d'accueil et d'orientation est un service permettant la mise en réseau des dispositifs d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées. La commission est composée par des représentants des établissements et de la DDETSP. Le SIAO centralise les demandes d'hébergement et propose une orientation en fonction des souhaits des personnes et des problématiques recensées.

Concernant le SAFED, les personnes peuvent être orientées sur le dispositif «insertion» ou «hors les murs» en fonction des besoins repérés lors de l'entretien de demande.

Les personnes en insertion sont accueillies sur des appartements en diffus sur l'agglomération vésulienne. Ce dispositif est composé de 24 places (femmes + enfants). Le service fonctionne 24h/24h, 365 jours par an, une astreinte permet de répondre soit par téléphone, soit physiquement selon le degré d'urgence.

Les objectifs de travail concernant l'hébergement en insertion :

1. Préparer un nouveau projet de vie en lien avec la modification du schéma familial
2. De poursuivre ou s'engager dans une démarche de soins
3. De s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle/d'insertion sociale
4. De préparer une démarche d'insertion par le logement

TAUX D'OCCUPATION

24 places

Jnes théoriques	744	672	744	720	744	720	744	744	720	744	720	744	8760
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
CHRS 2022	699	680	724	678	712	714	797	779	720	796	793	796	8888
%	94	101	97	94	96	99	107	105	100	107	110	107	101%

LES ENTREES :

68 personnes entrées en 2022 (41 en 2021) - soit 27 plus

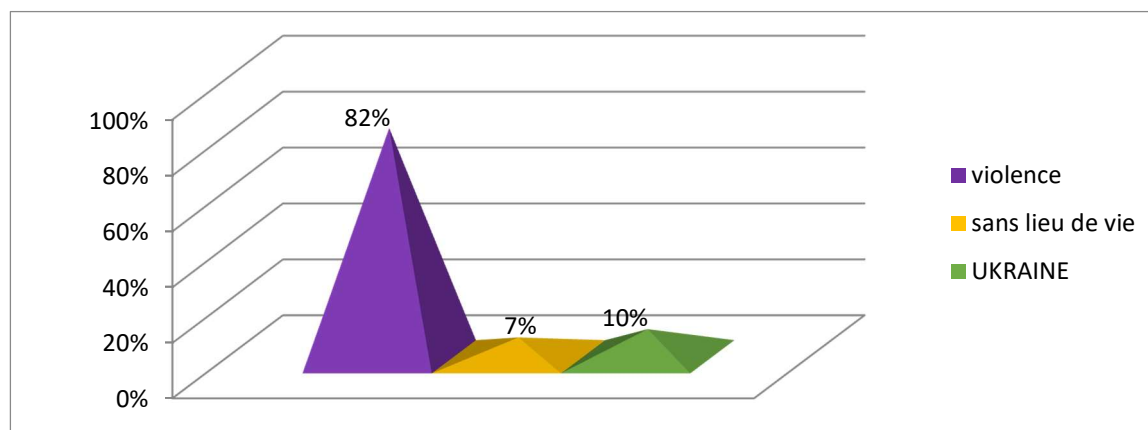
34 femmes (identique 2021) dont 14 femmes seules↓
34 enfants

Les âges

- 5. 18 à 25 ans 28 % ↑ quasi x3 / 2021
- 6. 25 à 35 ans 15 % =
- 7. 36 à 45 ans 28 % ↑ quasi x3 / 2021
- 8. 46 à 55 ans 9 % ↑
- 9. + 55 ans 10% ↑

Augmentation de toutes les tranches d'âges excepté celle 25-35 ans qui reste identique.

Motifs des entrées



Les entrées pour motif de violence conjugale augmentent de 4%.

LES HEBERGEMENTS : 88 en 2022 contre 53 en 2021

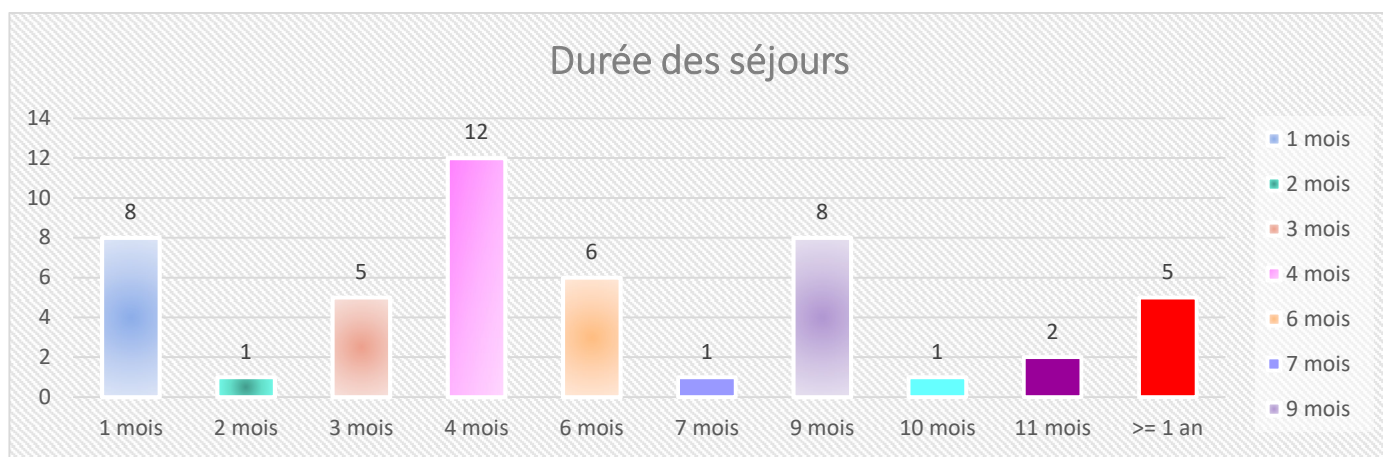
femmes : 46 dont 22 femmes seules
enfants : 42 (15 en 2021)

Les enfants :

- 10. 7 enfants accueillis avaient – de 3 ans =
- 11. 17 enfants avaient entre 3 et 10 ans ↑ (8 en 2021 soit x2)
- 12. 18 enfants avaient entre 10 et 17 ans ↑ (3 en 2021 soit x6)

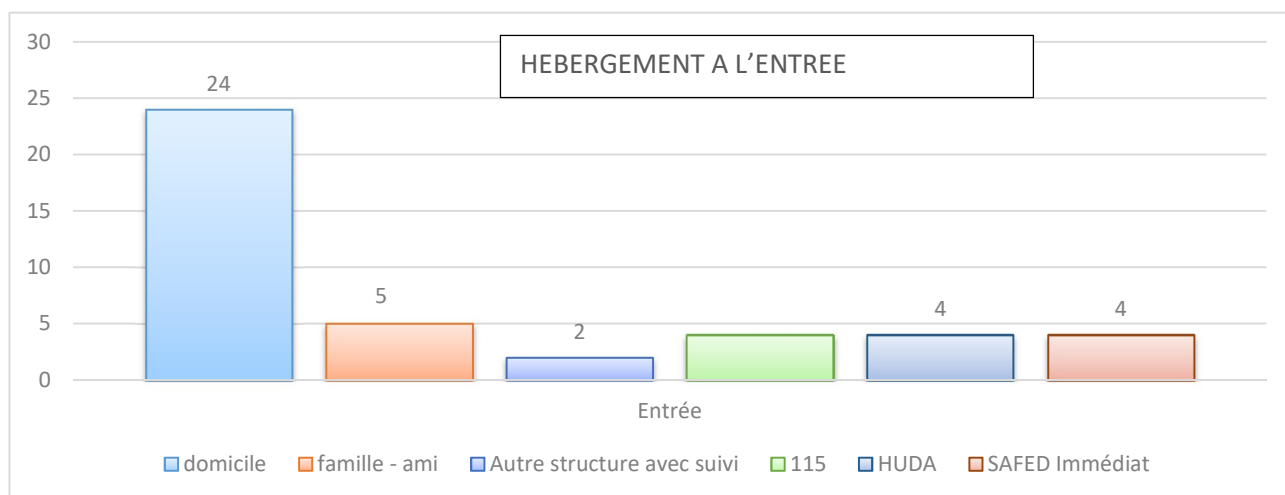
Nous pouvons constater que nous avons accueillis 15 enfants de plus en 2022.

LA DUREE

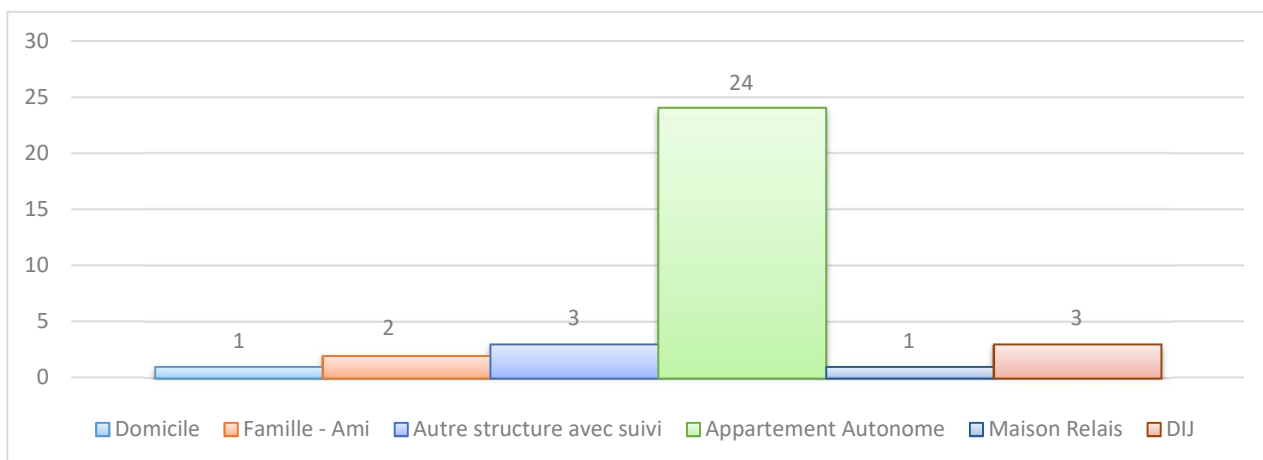


La durée moyenne d'hébergement en 2022 sur l'hébergement en Insertion est de 5 mois soit une légère augmentation (4.5 mois en 2021)

Les hébergements : à l'entrée et la sortie d'hébergement



HEBERGEMENT A LA SORTIE



Sur les 24 personnes sorties en appartement autonome, 14 ont demandé un suivi hors les murs.

Suivi Hors les Murs

Jnes théoriques	126	120	126	120	126	120	126	126	120	126	120	126	1482
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc	TOTAL
2022	50	76	115	74	66	50	93	132	144	136	60	90	1086,00
%	40	63	91	62	52	42	74	105	120	108	50	71	73,00%
Nbre personnes	7	8	11	10	6	7	10	10	12	12	3	7	103

103 personnes ont pu bénéficier de l'accompagnement Hors les murs sur l'année 2022.

A noter la prise en charge hors les murs d'un homme victime de violences conjugales.

La durée moyenne d'une prise en charge hors les murs est de 65 jours.

Accompagnement possible dans le hors les murs :

Dans le cadre de l'accompagnement « hors les murs » les personnes bénéficient des prestations spécifiques du SAFED :

1. **Atelier PAST'ELLES** (cf. Atelier PAST'ELLES)
2. **Atelier des enfants** (cf. Atelier des Enfants)
3. **Accompagnement psychologique** (cf. Travail de la psychologue)

4. **Accompagnement par la coordination du travail** réalisé autour et avec la personne si mise en place de partenaires, appréhender les démarches, les lieux physiques, les transports ; le référent du ménage priorise avec la personne l'accompagnement possible en interne et en externe (exemple contacts avec les partenaires)

5. **Accompagnement au maintien dans le logement recherche de partenaires du droit commun ou si spécifique à conserver par le service**

1. Par le budget,
2. Par la santé
3. Par l'insertion professionnelle,
4. Aux démarches administratives.

6. **En assurant la possibilité de la continuité de la prise en charge** (exemple relais, communication des éléments si la personne le souhaite...)

7. **En accompagnant la personne à s'inscrire dans les dispositifs de droit commun**

L'objectif du « hors les murs » est de faciliter l'accès au logement personnel et de pouvoir assurer un accompagnement non plus global mais spécifique selon les besoins et attentes de la personne.

LE SAFED en 2022

1. RESSOURCES HUMAINES

1. Deux salariées en congé maternité sur la même période
2. Recrutement de 2 contrats à durée déterminée.
3. Organisation des astreintes mutualisées CHRS.

4. FORMATIONS /SALARIES

5. Formation Incendie
6. Formation maitresse de maison
7. Formation Perfectionnement WORD et EXCEL

8. DEVELOPPEMENT DES RENCONTRES PARTENARIALES

1. **2 journées de formation auprès des référents VIF** gendarmerie ont eu lieu dans l'année, ou le service que ce soit SAFED/AUVIV informe, sensibilise le fonctionnement des dispositifs, de l'accompagnement proposé et surtout de l'articulation possible entre les différents intervenants.
2. **intervention et présentation des services** auprès des **conseillers numériques du département** afin de communiquer sur les missions de nos services.

3. **rencontre** pour harmonisation du fonctionnement entre l'AHSRA et le SAFED.
4. **rencontre avec la CPAM**, pour permettre d'avoir une référence directe avec le SAFED.
5. **2 rencontres avec le CMP** pour faire connaissance avec les nouveaux professionnels et faciliter les échanges.
6. **rencontre avec addictions de France** pour renouveler la convention et mise en place de consultation avancées des infirmières au sein des locaux.
7. **2 comités locaux d'aide aux victimes (CLAV)** sur les violences conjugales en présence des partenaires et du parquet. (Présentation des acteurs et des fiches actions des partenaires du département aux nouveaux magistrats du siège)
8. **deux réunions techniques en lien avec la réorganisation du SIAO.**
9. **participation à l'action MIX ET MATCH.**
10. **participation à la table ronde lors des Etats Généreux de la place de la femme en milieu rural.**



mix&match⁷⁰

FORUM DE LA MIXITÉ DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS

Pour les femmes en recherche d'emploi
ou en projet de reconversion

ORGANISÉ PAR

FETE

Femmes Egalité Emploi

MARDI

21 JUIN

de 9h30 à 12h

PARC EXPO 70

Salle Innovation

> VESOUL

Renseignements & inscriptions

Le Forum respectera les mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

06 33 65 48 89 m.belhenini@fete-egalite.org

ENTRÉE GRATUITE

VENEZ RENCONTRER
DES ENTREPRISES
ET DES ORGANISMES
DE FORMATION
ENGAGÉS
POUR L'ÉGALITÉ

l'Europe
sonage
Région Bourgogne-Franche-Comté

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÛNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

CONSOLIS
BONNA SABLA

UNION EUROPÉENNE

UNITE DE SUIVI POUR AUTEURS ET VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

AUVIV en 2022

1. RESSOURCES HUMAINES

2. Le travailleur social référent a pu s'adapter et expérimenter la complexité du dispositif (accueil, accompagnement des auteurs, animation des stages de responsabilisation, réalisation des enquêtes de personnalité..., ouverture du lieu d'écoute pour les volontaires)
3. AUVIV a poursuivi son rôle de coordination tant en interne du territoire que sur la région de par sa fonction de coordination du centre de prise en charge des auteurs « les remparts ».

4. TRAVAUX :

- 2 chambres réfectionnées dû à des dégâts causés par les mis en cause.

5. RENCONTRES PARTENARIALES ET COMMUNICATION

1. Sur le dispositif AUVIV :

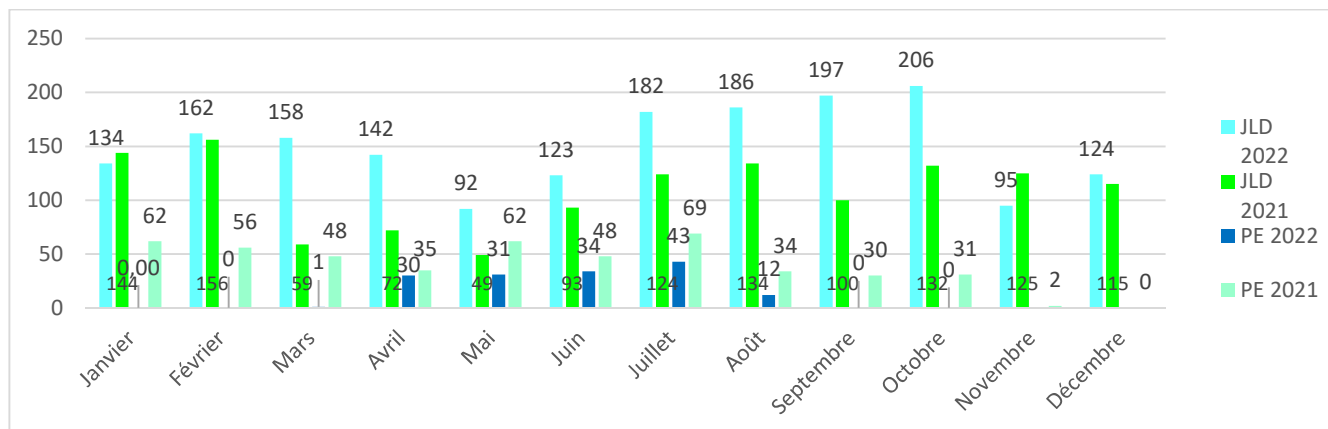
1. Rencontre auprès des gendarmeries avec les référents violences intra familiales dans le cadre des formations violences.
2. 2 rencontres avec le Parquet, sur les profils des auteurs et réactivité en cas d'incident.
3. Rencontre avec nouveau substitut du procureur et échange lors d'un groupe de parole « auteurs » sur site.
4. Rencontre avec M. le Préfet au sujet de la philosophie de l'accompagnement des auteurs et du besoin de sécurisation de l'hébergement afin de répondre à la mission de contrôleur judiciaire.
5. COPIL stages de responsabilisations.
6. Intervention auprès de la promotion IFSI, sur la prise en charge des auteurs.
7. Rencontre pour la coordination avec le SPIP.
8. Intervention envers le SIAO pour la présentation du dispositif.
9. Présentation et échanges avec les conseillers numériques du département.

10. Sur la coordination CPCA :

1. 2 journées de formation à l'approche européen « engage ».
2. 4 séances / analyse des pratiques professionnelles (des intervenants psychosociaux de première ligne).
3. Appropriation de la démarche "engage" afin de co-construire les outils en lien avec la formation reçue.

Intervention à BELFORT CPCA lors du colloque « aide aux victimes » organisée par la direction des solidarités du département table ronde / table ronde et prise en charge des auteurs.
4. Présentation du CPCA aux partenaires de santé sociaux, forces de l'ordre.
5. 4 Réunions avec l'ensemble des Déléguées des droits des femmes et à l'égalité.
6. 1 Comité de Pilotage Régional CPCA (DIJON).
7. 1 assemblée générale CPCA (VESOUL).

TAUX D'OCCUPATION



24 Accueils 2022 (personnes accueillies entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022)



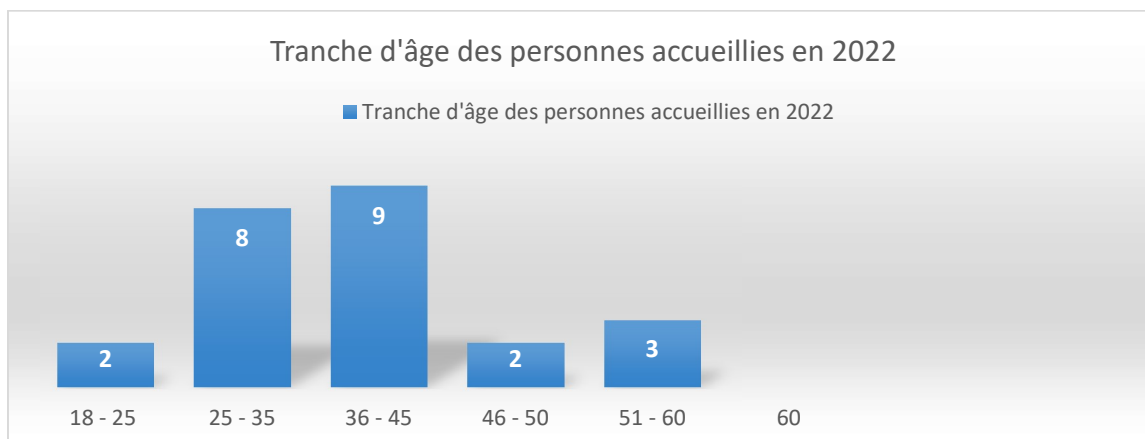
Face à une forte sollicitation du dispositif AUVIV, Mr le Procureur sollicite une extension du dispositif passant de 3 à 5 places. Un arrêté est pris dans ce sens avec un redéploiement des places DIJ vers AUVIV. Celui-ci est acté de façon temporaire.

Situation conjugale à l'arrivée



Sur les 24 auteurs accueillis, 1 était séparé ou divorcé, 15 vivaient en concubinage et 7 étaient mariés.

1 personne a été accueillie en pré-sentenciel à l'arrivée puis placée en placement extérieur suite à l'audience correctionnelle.

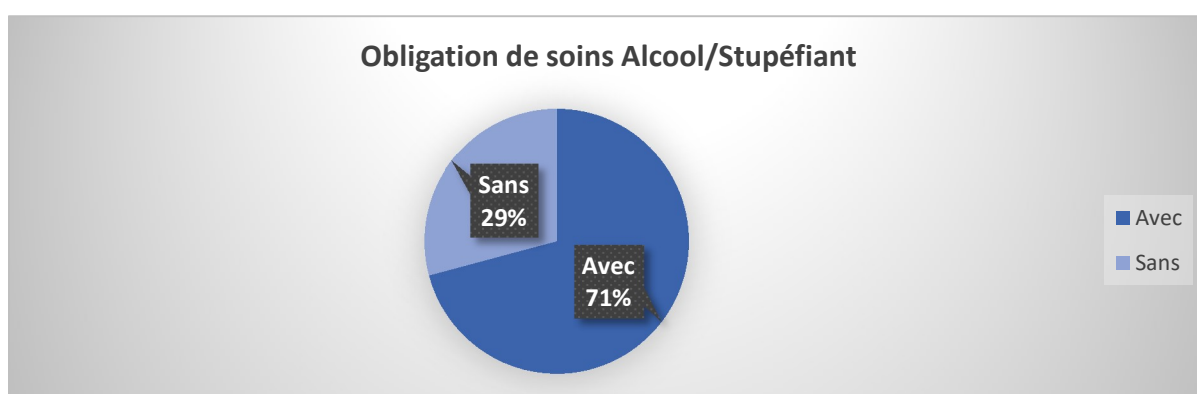


Moyenne d'âge => 38 ans

LES PROBLEMATIQUES

La violence conjugale est très souvent symptomatique d'autres problématiques. Elle peut même quelquefois en résulter. La perte d'un être cher, une séparation, une enfance exposée aux violences du couple parental, des traumatismes subis, une addiction, une maladie ou un état dépressif, une mésestime de soi peuvent amener à commettre des actes de violence envers son conjoint(e).

Un ou plusieurs des facteurs énoncés ci-avant peuvent être à l'origine des violences conjugales. Nous remarquons, aussi, dans les situations que nous accompagnons, une problématique de communication au sein du couple, la difficulté à gérer sa frustration ainsi qu'une certaine immaturité.



Si les actes de violence sont commis sous emprise (alcoolique ou de stupéfiants), la justice astreint l'auteur (dans les obligations des contrôles judiciaire ou des ordonnances de placement), à se soumettre à des soins, un traitement médical en lien avec sa problématique. En 2022, sur l'ensemble des auteurs hébergés 71% des auteurs placés à AUVIV ont eu cette obligation. Une majeure partie des violences conjugales se font sous emprise alcoolique/stupéfiant.

L'ACCOMPAGNEMENT

AUVIV constitue un sas de réflexion, par une mise en place d'actions et d'interventions auprès de l'auteur et apporte aussi et surtout une mesure de protection pour la victime. Cet accompagnement doit faire prendre conscience à l'auteur que tout acte de violence est interdit, et de faire réfléchir sur les mécanismes qu'ils l'y conduisent.

L'équipe d'AUVIV fournit un bilan concernant l'évolution de l'auteur pendant la durée du placement et informe le cas échéant en cas de manquements aux obligations du contrôle judiciaire/ordonnance de placement ou du règlement. Le placement peut être révoqué à tout instant.

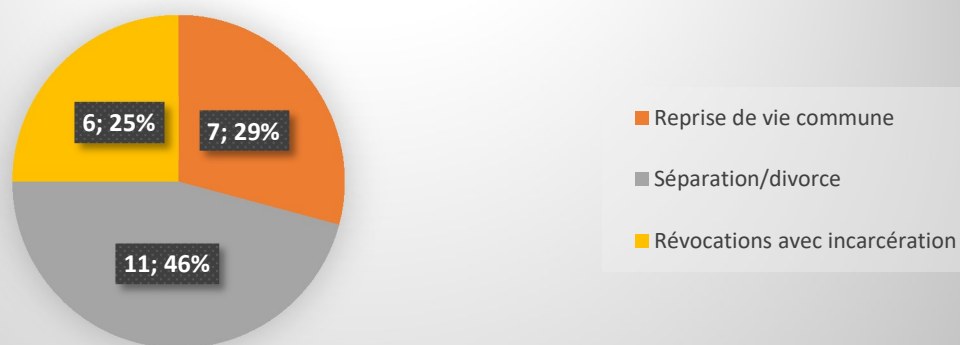
Pour les victimes restées au domicile, un bilan complet, réalisé par la référente sur la situation de la personne et des enfants permet de recenser les besoins. Une (ré)orientation vers les services *ad hoc* permet de stabiliser la situation si celle-ci le nécessite. Cet accompagnement n'est pas imposé à la victime mais simplement proposé. Un bilan écrit, rend compte au juge de l'évolution et des souhaits de la victime.

L'accompagnement est individualisé et s'appuie sur le développement des compétences des auteurs et des victimes.

Pour les auteurs, un accompagnement socio-éducatif basé sur des entretiens individuels et sur des temps collectifs permet de **développer des compétences**, de **favoriser la réflexion sur leurs comportements** et exigences vis-à-vis de leur entourage. La vie au sein du groupe renvoie, comme un miroir, une image sans concession qu'ils sont seuls à pouvoir modifier.

Parallèlement, un **accompagnement psychologique** individuel hebdomadaire et un travail de groupe mensuel permettent **d'amorcer une démarche de changement**.

Situation conjugale à la sortie (personnes qui sont parties entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022)

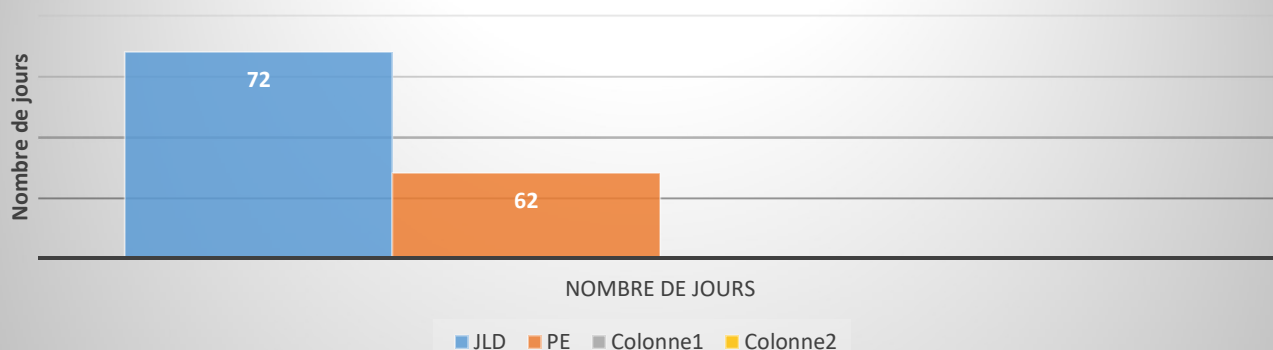


En 2022, l'après AUVIV :

1. 46% de séparations ou divorces, soit une légère augmentation par rapport à 2021.
2. 29% de reprise de la vie commune avec une continuité de prise en charge pour monsieur, au titre des obligations de soins définis après le jugement.
3. 25% de révocation en lien avec des profils marginaux, qui ne souhaitent pas se soumettre aux règles, aux normes et amènent un travail contre-productif sur AUVIV.

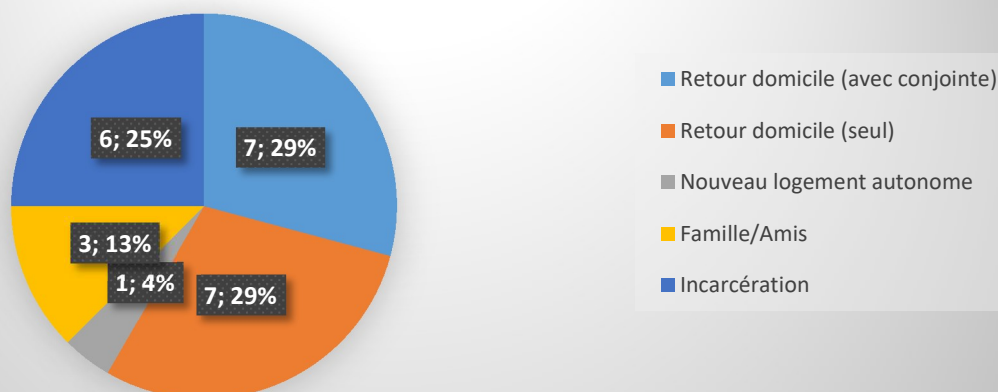
Cette réflexion sur les profils orientés sur le dispositif a fait lieu à un échange avec le parquet. Un travail de convention devra être élaborée afin de rendre lisible les possibilités de travail en commun.

Durée moyenne du séjour



La durée moyenne des séjours sur le dispositif en 2022 a été de 72 jours pour les JLD et 62 jours pour les PE.

Hébergement à la sortie



Sur les 24 personnes qui ont quitté le dispositif en 2022 :

1 a pris un nouveau logement autonome

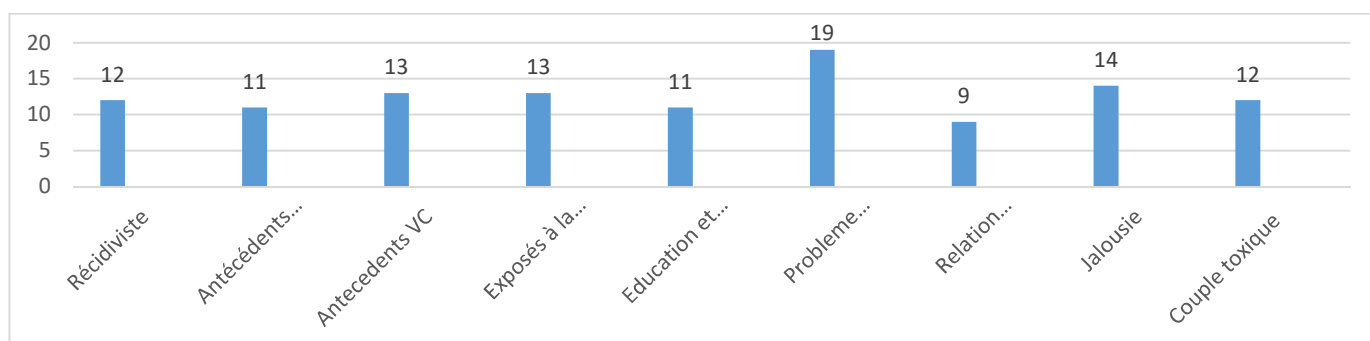
7 sont retournés à leur domicile seul, c'est la victime qui a repris un nouveau logement.

7 ont repris la vie commune avec la victime.

3 sont partis dans la famille

6 ont été incarcérés pour manquements à leurs obligations.

Analyse du profil des auteurs sur 2022 :



LES STAGES DE RESPONSABILISATIONS

Sous l'impulsion du Procureur de la République et de la DDETSPP, AUVIV co-pilote avec le SPIP des stages de responsabilisation pour lutter contre les violences conjugales. D'une durée de deux jours, ce stage qui est « une première peine » ou une obligation à une condamnation, **est une alternative aux poursuites et participe par la sensibilisation et la responsabilisation des auteurs et à la prévention de la récidive.**

Différents partenaires interviennent : addiction France, CIDFF70, Corinne GUYONNET, Mohamed ACHIR, service médiation de l'AHSSA.

Cette année, 6 stages ont pu être organisés. 89 auteurs étaient inscrits - 54 participants pour 2022.

Les enquêtes de personnalité en pré sentencielles :

Depuis 2020, l'AHSSEA AUVIV assure les enquêtes de personnalités des lors qu'elles sont requises par le parquet dans le des procédures suivantes :

- Convocation par officier de police judiciaire
- Convocation par procès-verbal

En 2022, le réfèrent AUVIV, a réalisé 30 enquêtes de personnalités.

Hors les murs Victimes

La signature du CPOM a permis le redéploiement des places en hébergement insertion vers des places hors les murs. Celles-ci ont permis de légitimer le travail réalisé par le SAFED en lien avec le dispositif AUVIV. L'accompagnement de l'auteur des violences conjugales, qui lui, est imposé par le parquet. La possibilité pour la victime, restée au domicile, d'être accompagnée par la référente victime.

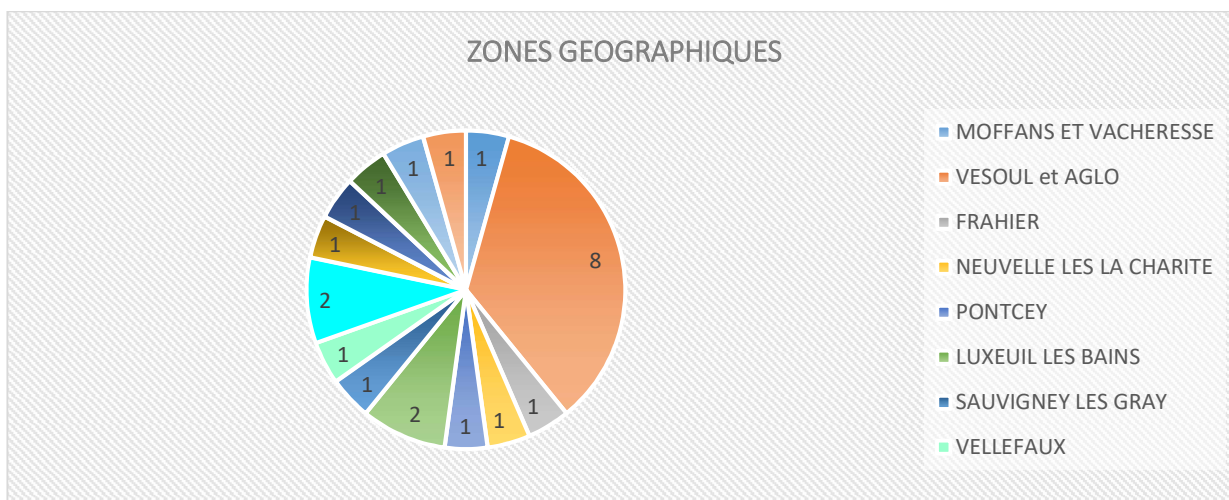
La victime peut, si elle le souhaite, bénéficier d'un accompagnement social. Celui-ci s'articule autour de l'écoute, l'analyse de la situation du couple selon les éléments apportés par madame, l'orientation auprès des partenaires appropriés aux besoins de la victime et enfin, un accompagnement spécifique quant aux violences subies.

C'est cette double analyse professionnelle qui permet à l'auteur de sortir du déni si ce n'est pas encore le cas, mais également, de mettre en lumière les dysfonctionnements du couple qui ont mené aux violences. Ainsi, cela permet une mise en réflexion de chacune des parties et un travail des problématiques misent en exergue. L'objectif étant d'aider chacun à comprendre comment ils en sont arrivés à être auteur ou victime de violences conjugales et de ce fait, à se positionner sur la suite qu'ils souhaitent donner à leur couple, une reprise de vie commune ou une séparation.

Riche de ce mode de fonctionnement en équipe pluridisciplinaire, nous pouvons rendre un bilan d'évolution de la situation de l'auteur et de la victime au magistrat, quelques jours avant le passage en audience dans le cas d'un juge des libertés et de la détention. Les éléments transmis éclairent le juge sur la situation du couple passée et à venir, et l'aide dans sa prise de décision des sanctions à donner concernant l'auteur de violences conjugales.

1. Présentation générale de l'accompagnement en chiffres.

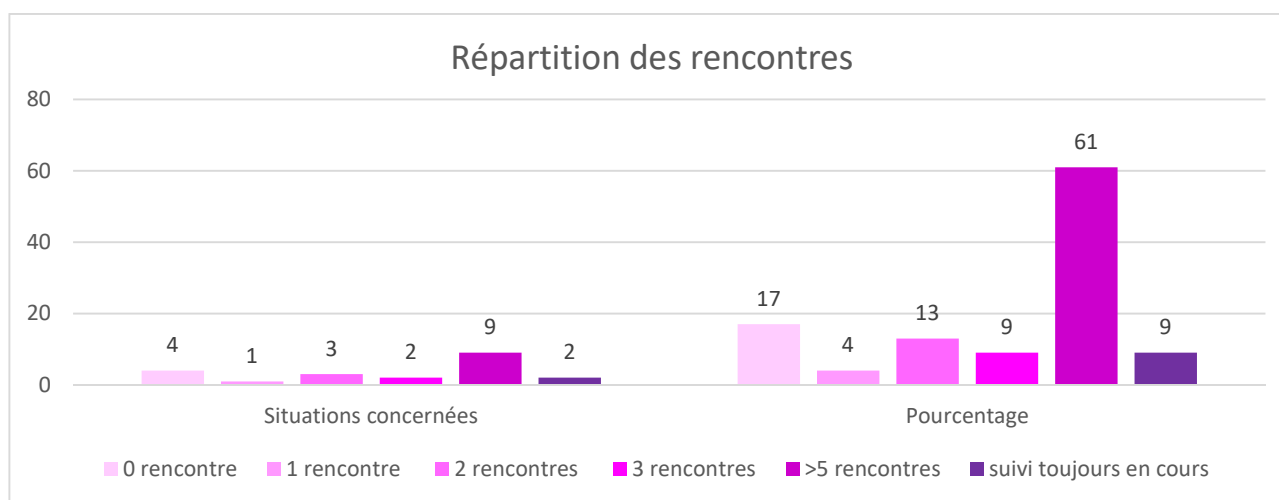
Pour 2022, les victimes sont toutes concentrées sur le territoire de la Haute-Saône mais Vesoul et son agglomération sont les principaux secteurs (35 %) sur lesquels la référente victimes est intervenue.



1. Le nombre de victimes accompagnées et modalités de rencontres.

Pour l'année 2022, il y a eu 23 victimes. Il est important de noter qu'une victime accompagnée dans son lieu de vie se dévoilera plus rapidement et facilement sur sa vie, que lorsqu'elle est reçue dans un bureau. Il en va de même lorsque la femme rencontre physiquement la référente victime.

2. Le nombre d'entretien par victime.



Il est à noter que sur les 4 personnes jamais rencontrées, soit elles ne le souhaitent pas ou n'ont répondu aux appels téléphoniques de la référente victimes.

3. L'accompagnement des femmes victimes.

1. La prise de contact.

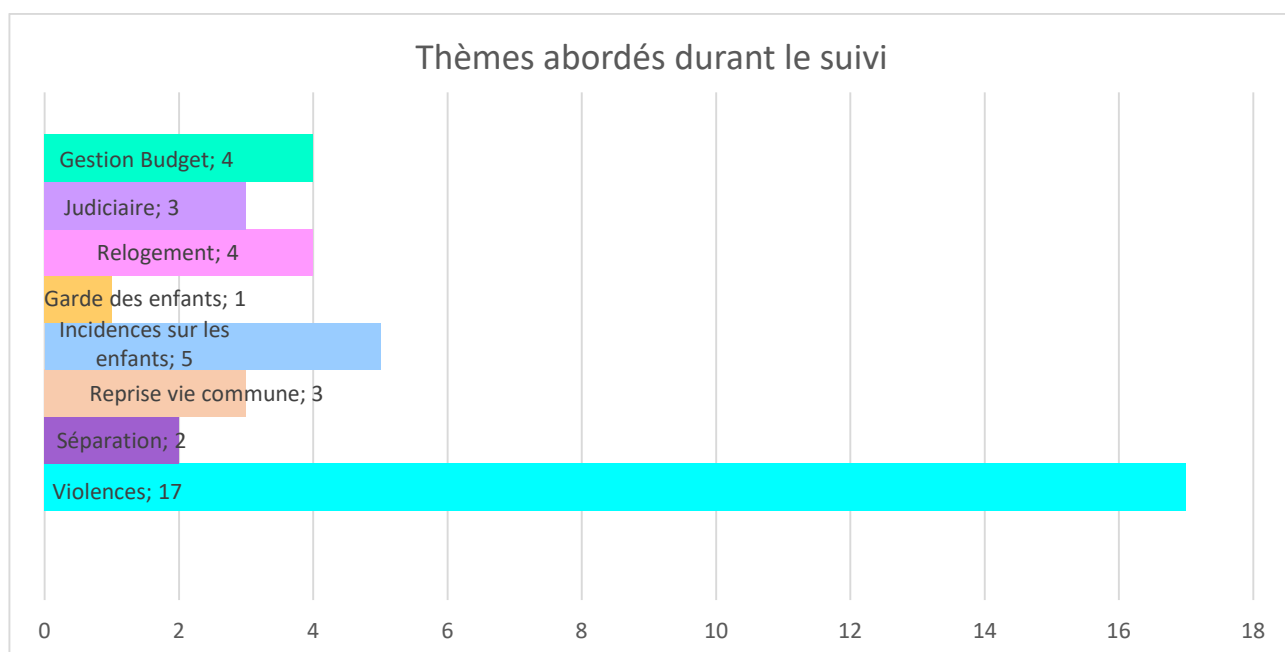
Celui-ci débute dès le placement de l'auteur sur le dispositif AUVIV. Le référent auteur informe la référente victime de l'arrivée d'un résident et donne l'identité de la victime et ses coordonnées afin que la référente contact cette dernière pour se mettre à disposition.

En général, le délai entre l'arrivée de l'auteur et le premier contact téléphonique auprès de la victime est d'une semaine maximum. Un rendez-vous est convenu au domicile de la victime sous deux semaines en moyenne. L'accompagnement varie d'une durée de 2 à 6 mois suivant si l'auteur est placé en pré-sentenciel ou en post-sentenciel.

2. Les thématiques abordées et l'orientation.

De façon générale, dès le début de l'entretien les victimes relatent la dernière scène de violence qui a mené au placement du conjoint sur le dispositif. Cela permet à la référente de savoir comment la victime a vécu l'évènement mais surtout, permet à la femme de se sentir entendue, soutenue et de mettre des mots sur les émotions ressenties. Cette écoute et l'échange qui en découle aide la victime à sortir de la culpabilité et de la responsabilité qu'elle ressent vis-à-vis du placement judiciaire de son conjoint. Le réel travail psychologique que la victime va faire avec l'aide de la référente se fait sur les autres entretiens qui suivront.

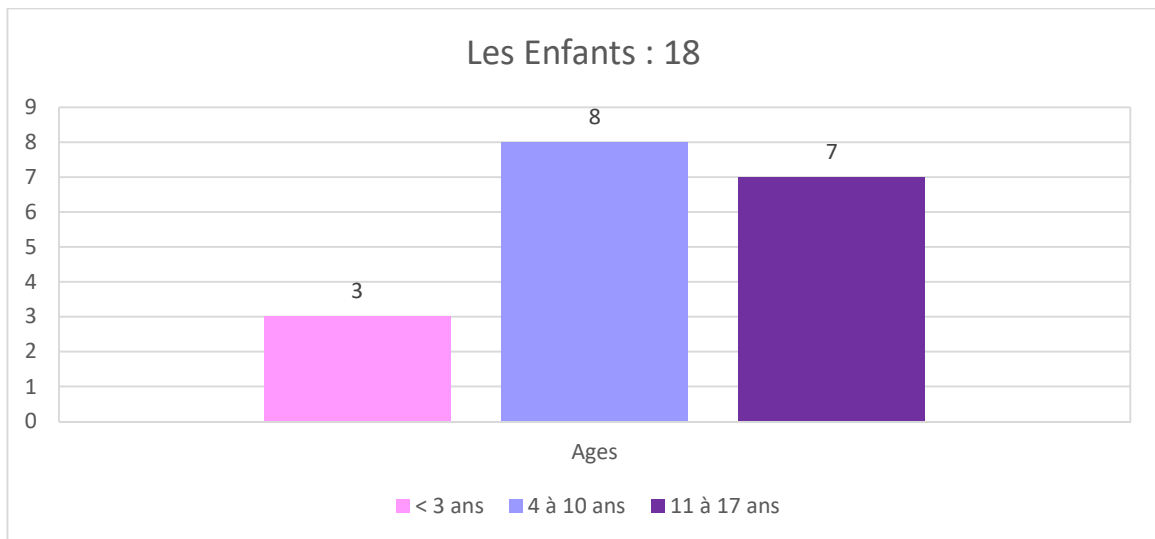
C'est à la fin du premier entretien que la référente questionne sur les besoins spécifiques de la victime, sur ce qu'elle attend de l'accompagnement de la référente. Toutes les problématiques ne sont pas verbalisées par la victime n'y perçues par la référente dès le premier rendez-vous.



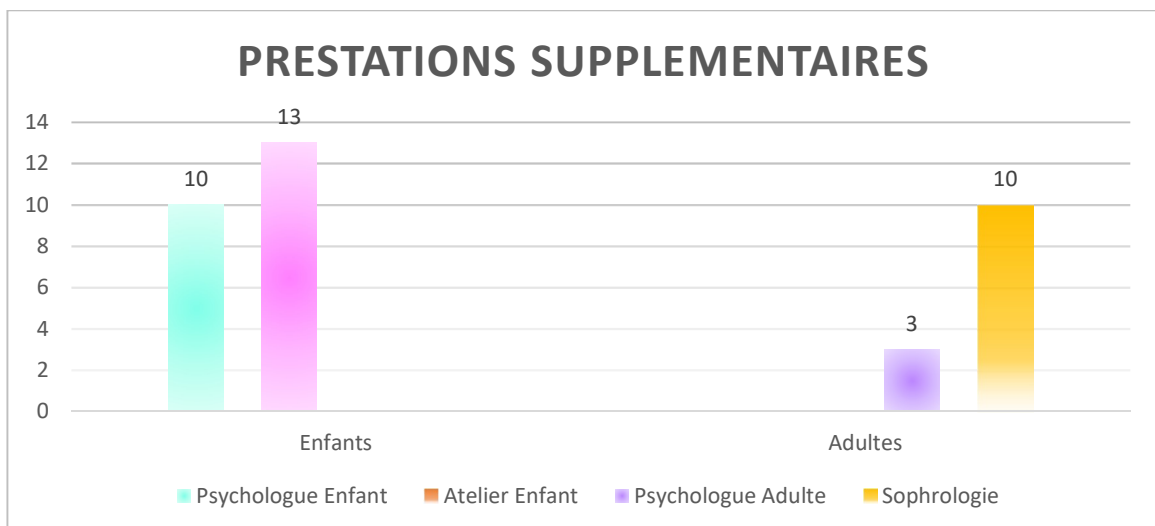
Pour 100% des victimes l'accompagnement de la référente s'est orienté sur la relation dysfonctionnant du couple, les violences conjugales et l'aspect de la parentalité.

1. L'accompagnement des enfants victimes.

Sur les 23 couples accompagnés en 2022 par AUVIV, 18 enfants mineurs étaient concernés. Issus ou non du couple victime/auteur, ce sont des victimes directes ou indirectes. C'est-à-dire qu'ils sont directement exposés à la vision de cette violence ou indirectement, lorsqu'ils ne voient que des traces sur leur mère ou quand ils ne voient pas la scène mais l'imaginent dues aux violences verbales ou aux bruits qu'ils entendent. Cette exposition à la violence engendre des conséquences néfastes sur le développement de l'enfant et peuvent faire naître des traumatismes qui, s'ils ne sont pas pris en charge par des professionnels, peuvent nuire à l'adulte futur qu'ils seront. Ceci aura pour conséquences, une répétition des violences ou un positionnement de victime dans le futur couple à venir. C'est pour cela que la référente victime intervient également, mais dans un temps très faible, auprès des enfants victimes, quand cela est possible et accepté par la mère.

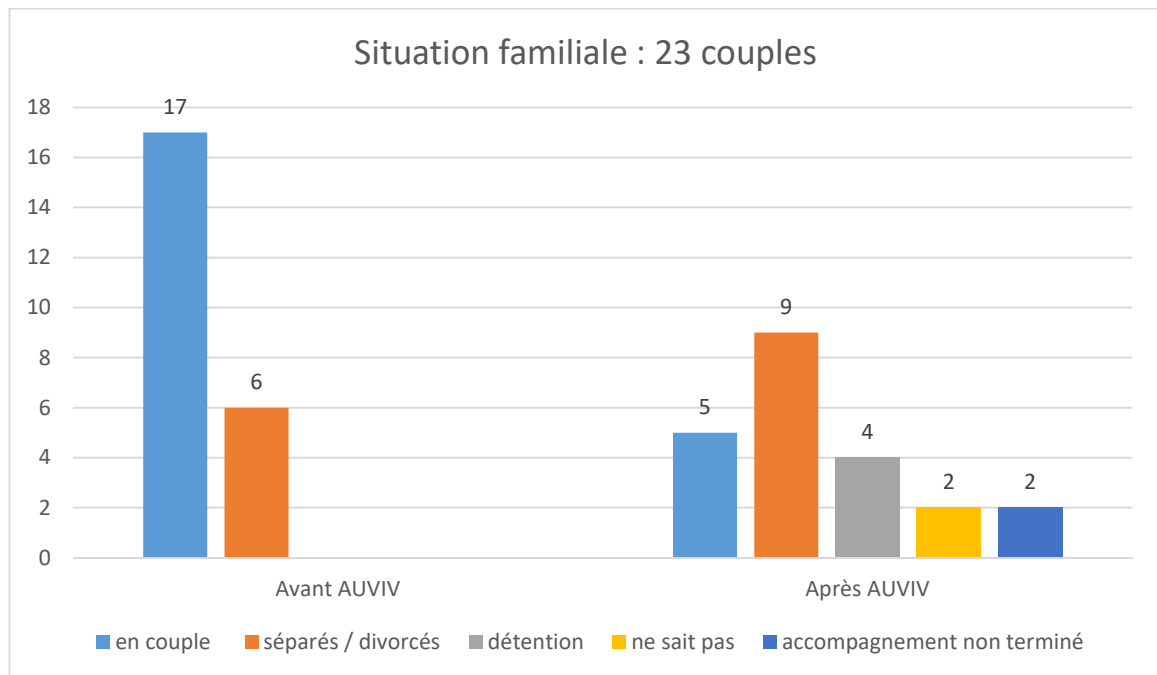


Pour tous les enfants, il y a eu une proposition de rencontrer la psychologue qui intervient sur l'atelier des enfants du SAFED ainsi que de participer à ces ateliers qui ont lieu le mercredi après-midi.



1. Sur 23 victimes, 10 ont pu bénéficier de séances de sophrologie.
2. En ce qui concerne les enfants (18), ils ont pu pour la plupart participer aux ateliers des enfants et bénéficier d'une écoute auprès de la psychologue pour enfants.

3. La situation familiale du couple.



Pour les couples qui ont repris la vie commune, nous avons pu travailler cette remise en couple et faire une rencontre organisée avec l'autorisation du parquet, avec l'auteur et le référent, la victime et la référente. Cela a permis aux couples de verbaliser en face à face leur reprise de couple, de dire le travail qu'ils avaient accompli avec l'accompagnement AUVIV et de se présenter des excuses.



Dispositif Insertion Jeunes

DIJ en 2022

1. RESSOURCES HUMAINES

2. La travailleuse sociale intervient à 0.70 ETP sur le DIJ sur le versant socio professionnelle et les animations collectives.

3. PARTENARIATS ET DEVELOPPEMENT

1. Développement de l'offre de service avec des prestataires extérieurs tels que :
 1. *Aurélie BRIOT* : atelier confiance en soi (Arts plastiques, fresques murales...)
 2. *CIDFF* : atelier sexualité
 3. *Equithérapie* : atelier confiance en soi à partir du soin animal
 4. *Blandine LANGUILLE* : développement personnel

L'accueil, l'hébergement et l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans est une des priorités de l'Etat.

Ce dispositif est habilité par l'agrément du CHRS. Le projet initial est d'apporter une réponse au plus près de la demande et des besoins spécifiques des jeunes accueillis.

Les diagnostics relèvent une carence dans l'accompagnement des jeunes actifs sur le territoire, nombre d'entre eux se trouvent en grande précarité de logement, situation financière, administrative, en exclusion sociale. Nous pouvons constater le manque d'établissements comme le DIJ sur le département et au niveau national. Ce public est souvent fragilisé par des conflits familiaux, des ruptures jalonnées par leur parcours de vie. Le DIJ apporte une réponse de par ses prestations d'accompagnement.

Notons également que le devenir des jeunes qui ont été accompagnés dernièrement par des institutions ne répond plus aux critères d'admission lorsqu'ils atteignent la majorité. Ces jeunes en exclusion sociale se retrouvaient sans solutions alternatives.

Présentation du dispositif

Jnes théoriques	372	336	372	360	310	300	310	310	300	310	300	310	3890
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc	TOTAL
DIJ 2022	368	302	248	186	218	244	279	300	291	310	290	226	3262
%	99	90	67	52	70	81	90	97	97	100	97	73	84

Le dispositif insertion jeunes (DIJ) est un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) qui accueille 10 jeunes ayant entre 18 et 25 ans.

Les personnes accompagnées sont hébergées sur le site du Point Habitat Jeunes (PHAJ) à FROTEY LES VESOU.

Les 10 places du DIJ sont financées par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSP) dans le cadre de la dotation globale.

La durée maximale de la prise en charge est de 12 mois (6 mois renouvelable une fois).

Protocole d'accueil

Arrivée de la personne

1. Mise à plat des documents administratifs relatifs à l'entrée du jeune (signature contrat séjour, règlement intérieur, charte usagers, livret d'accueil),
 1. S'ensuit la présentation du dispositif,
 2. Remise des clés,
 3. Visite des locaux,
 4. Intégration de la personne au sein du groupe lors du briefing bimensuel.

Un accompagnement individuel et collectif en 4 axes

Sur le DIJ, les missions sont réparties selon 4 axes d'accompagnement :

1. L'accompagnement professionnel :

L'objectif de cet axe de travail est de proposer aux personnes bénéficiaires des outils et un accompagnement en vue d'une remobilisation professionnelle.

Cette action de remobilisation vise à faire retrouver à la personne les motivations et les ressources pour reprendre en main sa vie professionnelle. Elle peut permettre à la personne de retrouver l'envie et l'énergie d'entreprendre. Cette reconnaissance de ces capacités passe inévitablement par une revalorisation de l'image et l'estime de soi.

Plusieurs ateliers individuels ou collectifs élaborés avec les bénéficiaires favorisent cette remobilisation.

2. L'accompagnement social et santé :

C'est un accompagnement singulier qui est proposé à l'ensemble des jeunes, une aide, un appui dans leurs différentes démarches liées à la vie quotidienne et à l'insertion professionnelle.

L'accompagnement est réalisé à travers des ateliers individuels et / ou collectifs, en fonction des objectifs visés et des besoins des personnes. L'équipe vise à obtenir l'adhésion du jeune, et adapte les formes d'accompagnement et la fréquence des rencontres en fonction des besoins formulés par les personnes et repérés par les travailleurs sociaux.

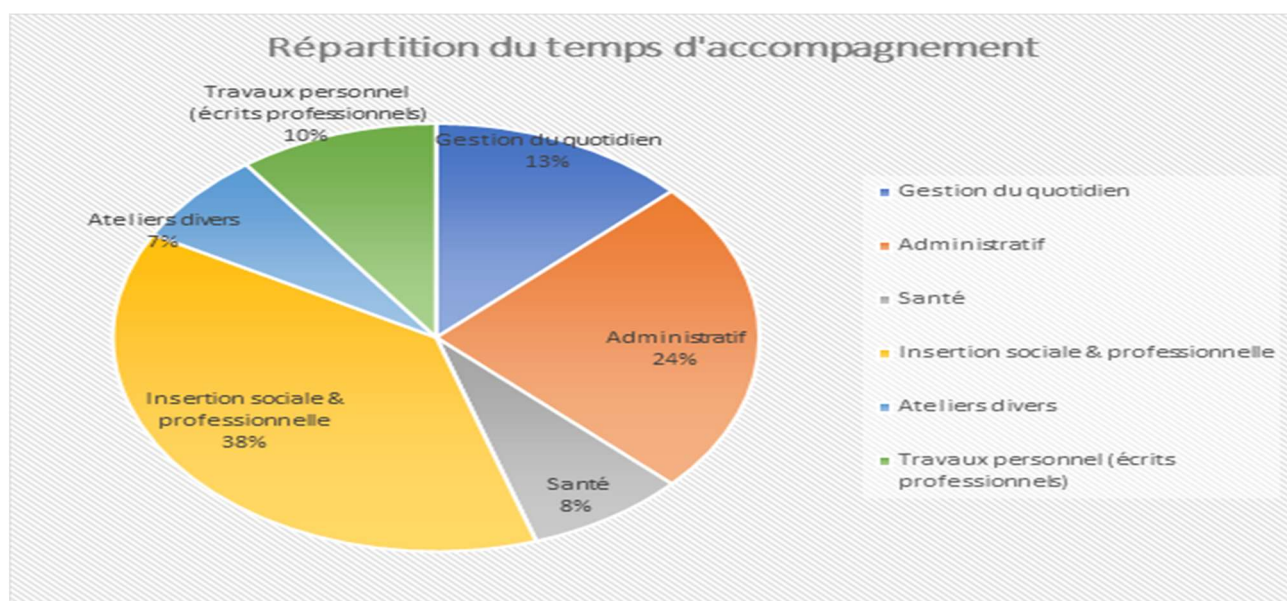
Pour l'ensemble des domaines abordés, l'objectif principal est de développer les compétences des personnes pour les amener à l'autonomie. Quelques fois, l'accompagnement physique de la personne est nécessaire lui permettant d'appréhender son environnement spatio-temporel

1. Evaluation de l'autonomie des actes et gestes de la vie quotidienne (grille évaluation)

L'accompagnement sur l'estime de soi et le bien être

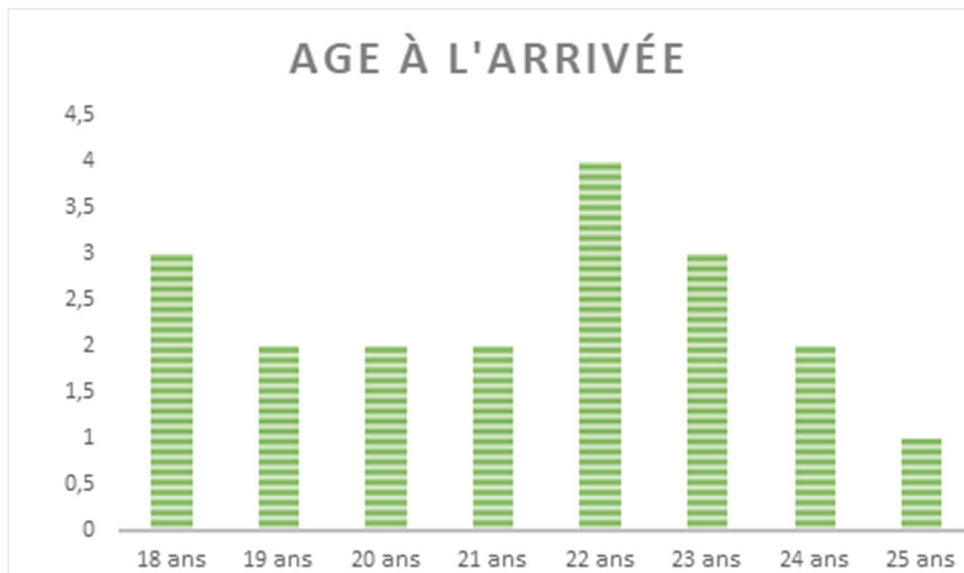
Plusieurs intervenants se succèdent tout au long de l'année sur le DIJ pour y mener différents ateliers sur des thèmes principaux de l'estime de soi, du bien-être.

Les résidents ont en moyenne deux à trois ateliers par semaines, ceux-ci sont en corrélation avec les besoins de chacun. Les intervenants peuvent repérer des difficultés ou des améliorations et en faire part à l'équipe éducative. Les ateliers sont obligatoires, ils s'inscrivent pleinement dans l'accompagnement proposé par le DIJ.

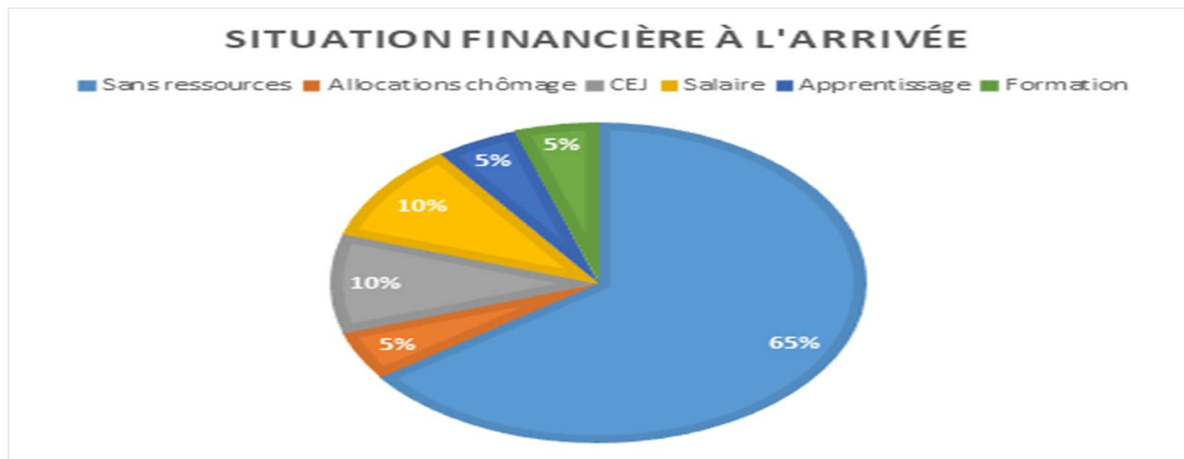


Ce graphique représente la répartition du temps de travail de l'équipe éducative du DIJ. Nous observons que l'insertion sociale et professionnelle représente 38 %. Le temps imparti à la gestion du quotidien est en hausse, en effet depuis cette année nous intervenons régulièrement sur cet axe.

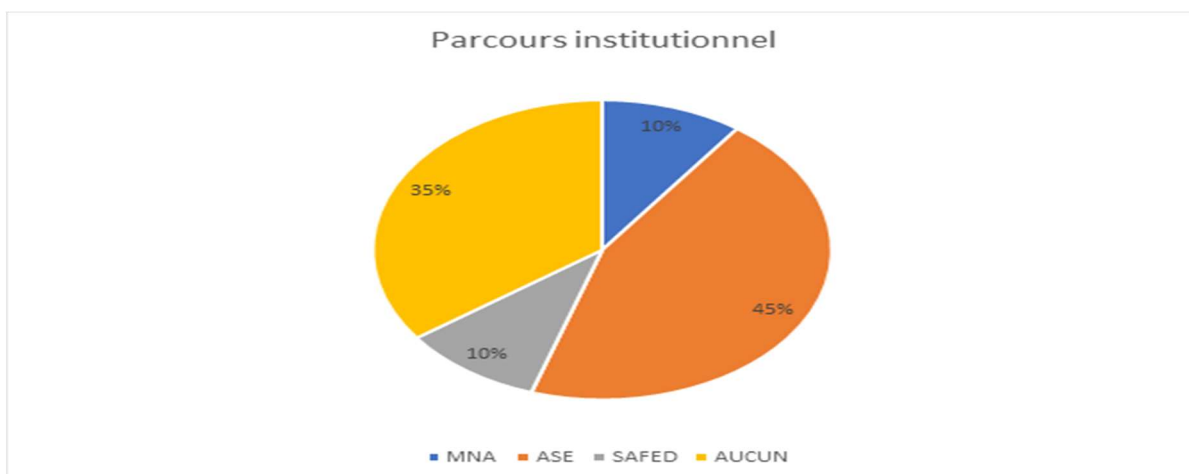
En 2022, le dispositif a accompagné 20 jeunes dont 11 jeunes hommes et 9 jeunes femmes. Nous constatons une légère baisse du nombre de prise en charge comparé à l'année précédente dû au contexte sanitaire. Les prises en charge ont été prolongées exceptionnellement au-delà des 12 mois de prise en charge initialement prévue.



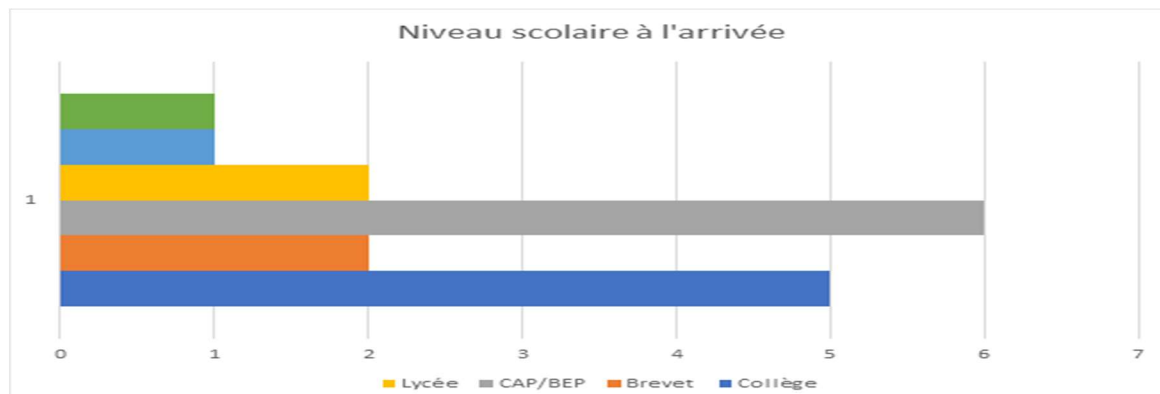
Par le biais de ce graphique, nous constatons une homogénéité dans les âges des jeunes accueillis. Notons la montée des jeunes de 24 ans accueillis au DIJ.



Nous relevons une hausse significative de la situation précaire des jeunes dès leur arrivée sur le DIJ. 65% de jeunes sans ressources. Pour le reste de très faibles revenus qui ne leur permettent pas une insertion pérenne.



Nous relevons que seulement 10% de l'effectif des jeunes du DIJ, n'ont aucun parcours institutionnel. Nous constatons que 90% des jeunes ont un parcours institutionnel à un moment de leur vie. Notons que les 45% de jeunes ayant un parcours ASE sont carencés sur le niveau familial (classe modeste).



Les jeunes accueillis sur le DIJ ont, à leur arrivée, des niveaux scolaires très différents. Ils sont nombreux à avoir arrêté leur parcours scolaire avant d'obtenir le niveau 5.

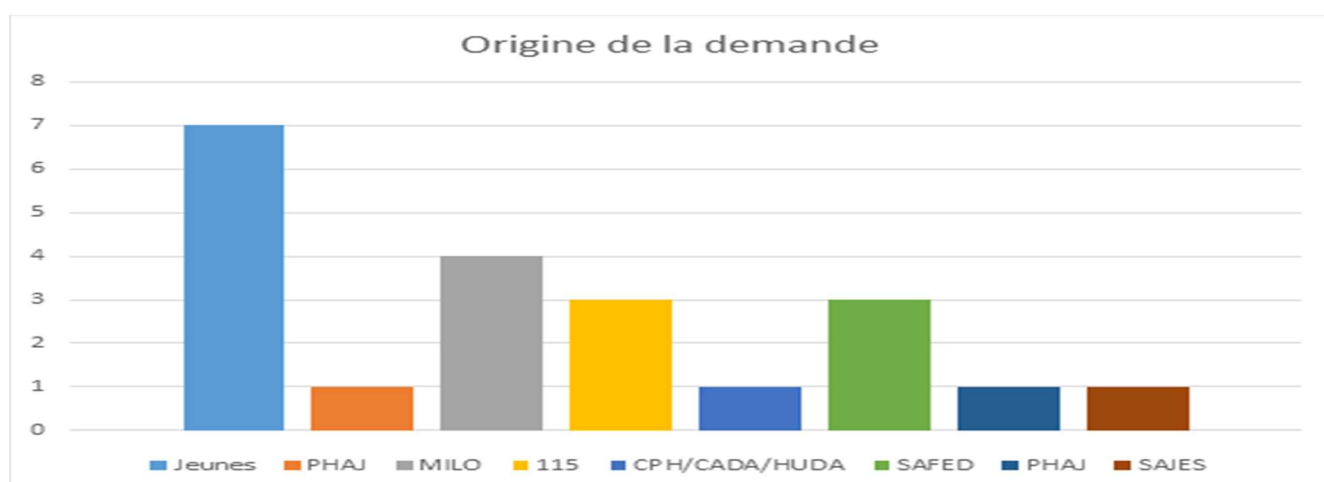
COMMENT LES PERSONNES INTÈGRENT ELLES LE DIJ ?

Le dispositif insertion jeunes ne fait pas d'accueil d'urgence, ainsi les orientations se font par le biais de la commission du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) qui centralise et étudie toutes les demandes d'hébergement du département mais aussi au niveau national, puis oriente sur les dispositifs adéquats en fonction des problématiques et des besoins du demandeur.

Pour l'année 2022, les demandes pour intégrer le DIJ proviennent de l'ensemble du département de la Haute-Saône.

Les années précédentes, les demandes émanaient essentiellement de l'agglomération Vésulienne. Ces chiffres laissent à penser que le dispositif est connu et reconnu au-delà du bassin vésulien.

Nous avons également intégré des personnes orientées par la travailleuse sociale en charge de l'accompagnement des résidents du PHAJ. Elle propose une orientation et un accompagnement plus contenant par le DIJ lorsqu'elle constate des difficultés financières ou autres relevant d'un accompagnement par ce dispositif.



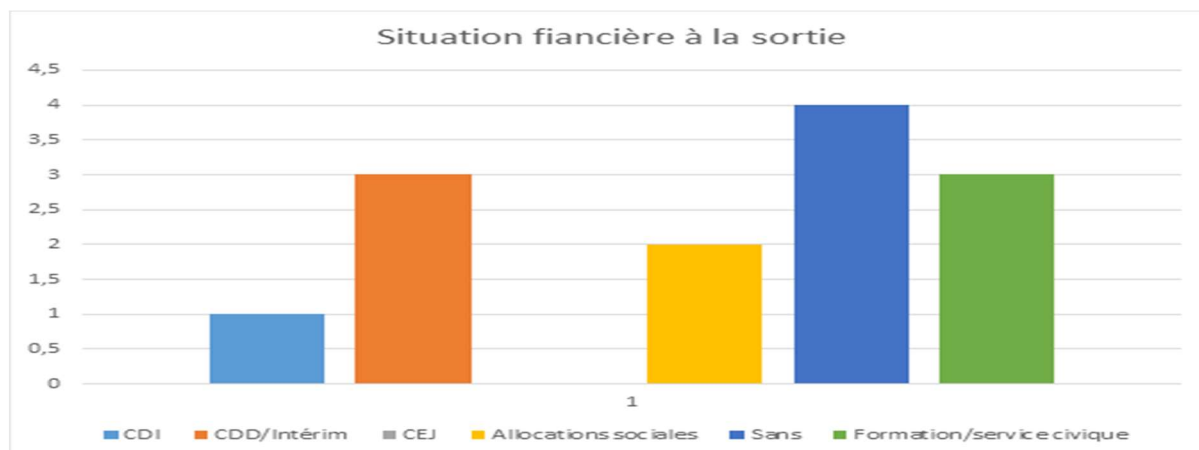
Nous ne constatons pas de différences, les chiffres se maintiennent sur l'année passée.

La sortie du dispositif

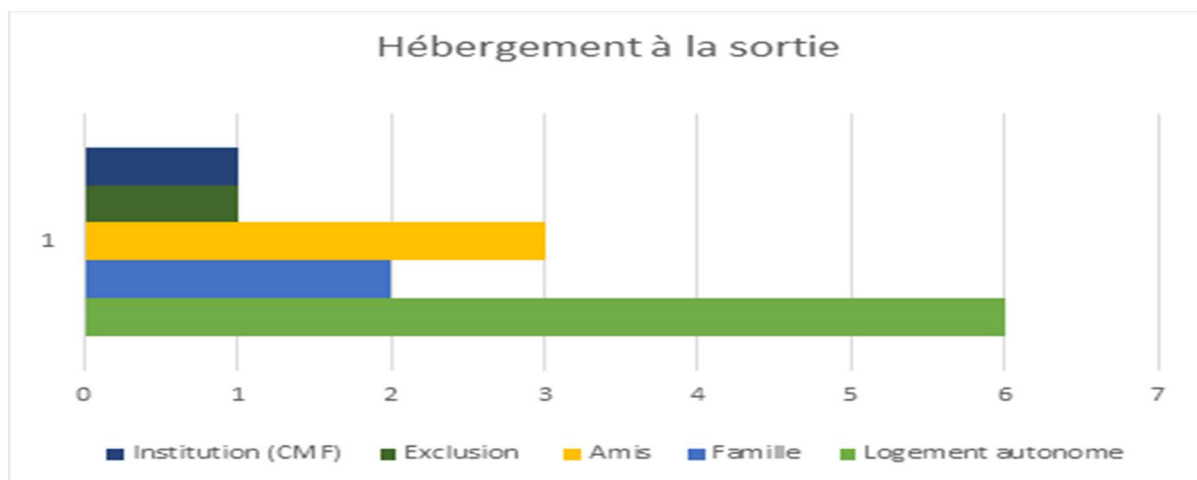
En 2022, le DIJ a accompagné 13 résidents à la sortie du dispositif.

Tout au long de l'accompagnement, les travailleurs sociaux préparent les bénéficiaires à la fin de la prise en charge, l'accent est mis sur plusieurs points de vigilance, tels que l'autonomie financière, administrative et sociale des personnes, afin d'éviter tout nouveau risque de précarité et d'éviction.

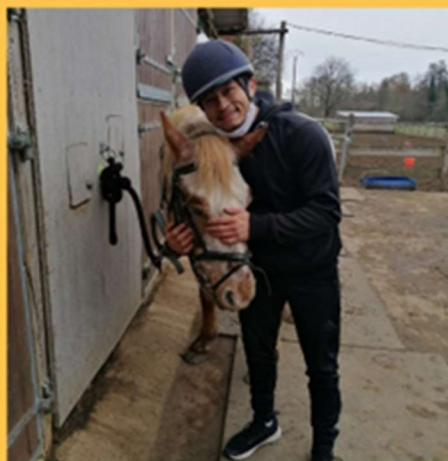
Situation financière à sortie du dispositif



Sur les 13 jeunes sortis du dispositif, 70% bénéficient de ressources dont 50% par le fruit du travail et ou de la formation.



La sortie en logement autonome correspond au nombre de jeunes sortis vers l'emploi.



DEVELOPPER LA
GESTION
EMOTIONNELLE ET LA
COMMUNICATION
NON VERBALE

VALORISE LES
COMPÉTENCES &
L'ESTIME DE SOI

FAVORISER LA
DYNAMIQUE DE
GROUPE ET
L'ENTRAIDE ENTRE LES
JEUNES

EQUITHÉRAPIE

L'équithérapie est une thérapie intégrante car elle agit positivement sur le développement cognitif, physique, social et occupationnel. C'est un outil qui se révèle être fédérateur et moteur pour les jeunes souvent en rupture. Chaque jeune a en charge un cheval qu'il doit préparer tout au long des séances. Le jeune doit alors créer une relation de confiance par le toucher notamment avec son animal pour pouvoir accomplir toutes les tâches nécessaires avant de le monter. Ensuite le jeune réalise différents exercices à dos de cheval, le lien de confiance est créé.

Cette activité valorise les compétences des jeunes ainsi que la communication verbale et non verbale. Les jeunes au fil des séances prennent des initiatives et doivent apprendre à gérer leurs émotions et à tisser des relations. Une sensation de bien-être était palpable auprès de tous les jeunes après chaque séance.

A « je raconte tout à mon cheval : mes peines, mes joies, mes réussites et mes projets, il est mon confident, je suis heureux de le retrouver à chaque séance »

Les jeunes du DIJ apprécient fortement les ateliers autour de la médiation animale, ils se sentent mieux après et sont souvent booster par l'énergie renvoyée par les animaux



FICHE PROJET-EVALUATION ATELIER Past « ELLES »

Contexte

L'atelier Past 'Elles du CHRS SAFED a été créé, actualisé et orienté en 2012 sur le principe d'une approche plus personnalisée, individualisée avec pour objectif d'aller vers une reconstruction personnelle, une approche plus « thérapeutique » en direction des résidentes et leurs enfants. Il s'agissait de proposer des actions de sensibilisation et de reconstruction personnelle. Des réflexions et des ajustements ont eu lieu depuis sa création pour répondre au plus près aux besoins des femmes accompagnées. Le courage et la mobilisation des personnes accueillies démontre ainsi l'intérêt de cette redirection et nous incite à poursuivre dans cette voie doit être souligné. Cet axe de travail ne se substitue pas aux activités existantes dans le droit commun. Ce nouvel axe de travail ne se substitue pas pour autant aux activités qui peuvent être proposées à l'extérieur et ne nous empêche nullement de les encourager et les orienter vers les dispositifs de droits communs, avec aussi pour intérêt, qu'elles puissent ainsi poursuivre après la sortie du dispositif dans un soucis d'insertion et ou d'inclusion. L'atelier Past'Elles est de ce fait une approche originale et novatrice propre au SAFED. Elle reste unique et non développée dans d'autres institutions.

Educatrice spécialisée en charge de la mise en œuvre du projet :

0.50 ETP travailleuse sociale

Enjeu d'un accompagnement spécifique :

L'intervention cible les personnes accueillies par le SAFED, soit des femmes avec ou sans enfant, pour la plupart isolées et ayant connu avant leur prise en charge, des difficultés sociales, familiales, des violences conjugales et des humiliations et par conséquent une importante perte de l'estime de soi. Leur arrivée se fait en situation de crise, d'échec, de doutes et pour certaines en état de choc **et ou de sidération**. La plupart d'entre elles cachent depuis longtemps ce qu'elles doivent peuvent ou devraient maintenant exprimer et montrer.

Ces approches et activités permettent aux résidentes de se recentrer sur elles, travailler la gestion de leurs émotions, renforcer l'estime, s'occuper d'elles-mêmes, aborder aussi plus sereinement et dans un lieu plus rassurant et sécurisé leurs questionnements, leurs problématiques, dans une atmosphère plus calme et détendue qui ne leur est pas, il est vrai pour la plupart familière.

Objectifs de l'action :

L'objectif de cet atelier est d'être complémentaire aux suivis individuels des personnes. Il s'agit de mettre en place dès leur arrivée des temps dédiés à l'écoute de leur situation, de permettre des activités qui permettent de libérer leur parole, prendre du temps pour elles. Il s'agit à travers divers supports de développer leurs compétences en s'appuyant sur leurs connaissances, leurs expériences, leurs ressources personnelles. Il s'agit de les aider à trouver ou retrouver, un savoir-faire ou être, en travaillant la confiance en l'autre et par la même la confiance en soi.

1. Permettre à la personne de se ressourcer, de rompre son isolement
2. Prendre confiance en elle et en ses capacités
3. Mobiliser ses ressources et retrouver le courage de réagir

4. Devenir actrice de son projet
5. Retrouver une autonomie personnelle et sociale

Il s'agit de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes accueillies qui nécessitent une approche prudente et ciblée afin d'amener la personne à recouvrer son potentiel pour revenir vers les espaces dédiés du droit commun.

Contenu de l'intervention

Mode d'interventions et objectifs :	Approche individuelle	Approche Collective
A l'arrivée	Accueillir la personne, se présenter, présenter les objectifs, et les possibles de l'atelier, les approches utilisées et les règles collectives. Aller à la rencontre de la personne, échange téléphonique, échange dans leurs lieux de vie pour un temps dédié à la prise de contact et faciliter l'approche collective.	Présenter l'atelier et les principes du vivre ensemble et du respect des autres. Favoriser l'expression de chacune, tout en garantissant la nécessité du respect de la confidentialité des échanges. Faire découvrir les activités, les divers lieux et cadres possibles (locaux de l'atelier, sorties extérieurs, piscine, expos...) ainsi que les temps de prise en charge plus individuels (sophrologie, relaxation...). Proposer un premier temps puis évaluer la suite, l'évolution des activités, l'implication de chacune, entendre leurs intérêts, questions et propositions lieu d'activité, observation et écoute des personnes présentes... A voir une première expérience d'un travail collectif... Utiliser le groupe comme stimulant et soutien grâce à l'échange des expériences vécues.
Pendant le temps de la prise en charge....		<u>Un axe de revalorisation du savoir-faire :</u>
Secteurs :	Travail individuel et ou en collectif sur la présentation de soi, tenue vestimentaire, coiffure, maquillage	Les supports utilisés viennent favoriser et s'appuyer sur les compétences des personnes présentes, atelier culinaire, atelier couture, atelier décoration, activités collectives extérieures (expositions, cinéma...), pratiques sportives (piscine, marche, vélo...) ... Le groupe est utilisé comme un outil ou un moyen de soutien dans une dynamique de solidarité et de
Immédiat	Relaxation, sophrologie....	développement du vivre ensemble. A la fois les personnes mutualisent et renforcent des compétences et s'aident mutuellement à avancer et progresser.
Insertion		
Hors les murs	<u>Un axe de restitution de l'estime de soi :</u>	
Service de Suite	Le travail individuel pour libérer la parole et retrouver une certaine confiance est souvent nécessaire au préalable, pour permettre à la	

personne de participer au collectif, puis d'en tirer ainsi des axes de progression.

Un axe de restitution de l'estime de soi :

Travail collectif et échanges autour de la présentation de soi, les tenues vestimentaires, des ateliers de coiffure, maquillage, échanges et groupes de parole sur thèmes (santé, éducation des enfants...)

Relaxation, sophrologie....

Atelier piscine, redécouvrir son corps...

Un axe de développement des compétences relationnelles :

Prise de parole dans un groupe, pouvoir s'exprimer, se positionner, **accepter de l'autre des positionnements différents, comprendre, entendre et respecter la parole de l'autre sans jugement....**

Un axe sur l'intégration et la socialisation :

Travail sur le langage, le respect des règles et des lois, la citoyenneté.... Une écoute active, réciproque permet de soutenir m'émergence des besoins spécifiques pour favoriser la mobilisation des personnes et développer leurs compétences.

Travail collectif en vue ou en accompagnement des démarches d'insertion sociales et professionnelles.

Temps spécifiques

Sophrologie : cette approche permet de libérer émotions, tensions et paroles dans un espace individuel protégé.

Des séances collectives plus ciblées sur des objectifs de relaxation et temps partagés sont possibles via cette approche et permettent aux personnes une certaine détente et apaisement. Temps introductifs à des activités collectives ou temps de retour au calme après mobilisations intenses.

PRISE EN CHARGE

Nombre de femmes prises en charge :

33 résidentes et 5 enfants ont participé à l'atelier régulièrement.

Soit 25 ateliers sur l'année.

Nombre de séances de sophrologie

420 séances individuelles

Ateliers

Thématique ateliers

- Travail sur l'emprise / Lâcher prise
- Soutien à la parentalité
- Apprentissage des modes relationnels
- Restauration de l'estime de soi
- Retrouver sa place de femme
- Sorties de pleine nature
- L'art du cirque
- Marché de Noël

Nombre d'ateliers

Sorties extérieures

Lieu : Vesoul et ses environs

Support utilisés

- Pique niques
- Espace Villon,
- Sport nautique
- Lac de Vaivre
- Théâtre,

1. Ateliers créatifs

Salle PAST'ELLES

- Fête d'anniversaire
- Jeux collectifs et de société
- Atelier cuisine
- Travaux manuels

IMPACT SOCIAL

	Classes d'âge : moyennes d'âge 38 ans
Typologie du public	Catégories socio-professionnelles : 35 % en situation de travail/formation professionnelle, + 65 % sans situation professionnelle ayant des troubles psychologiques voir psychiques.
Investissement et intérêt des femmes.	- L'atelier permet la mobilisation autour d'une activité de loisirs et amène la résidente à s'évader de ses problèmes, découvrir d'autres centres d'intérêts, les partager en collectif.
Les apports et les acquis constatés au départ des résidentes	- L'atelier a permis de fédérer les personnes autour d'un projet commun, se reconnaître dans une identité collective permettant un soutien groupal pour soutenir et favoriser une reconstruction individuelle. - L'atelier a depuis 11 ans démontré avoir permis à la majorité des résidentes qui y ont participé des effets bénéfiques en termes de mieux être, d'intégration, d'insertion, de mobilisation, de confiance, de réassurances, de développement de soi, de relations aux autres, de développement de compétences et connaissances personnelles. Il a également permis de favoriser leur accès aux dispositifs de droit commun, leur insertion professionnelle, le développement de compétences sociales, familiales, relationnelles, préparer et sécuriser leur relogement autonome. Cet atelier est ainsi complémentaire au suivi individuel assuré par les référents sociaux du SAFED. Il permet aussi un suivi différencié, spécifique, complémentaire, s'appuyant sur d'autres approches. Les bilans et évaluations post-accueils effectués au moment du départ ou lors de contacts et visites ultérieures confirment l'utilité et la pertinence de l'atelier, elles affirment et confirment que les différents apports sont utiles dans leur nouvelle vie.

Perspective(s) du projet :

L'atelier PAST'ELLES » est un axe inscrit dans les axes du CPOM 2021-2025. La recherche d'adaptation de cette prestation pour donner suite aux orientations de l'Etat nous laisse perplexe en termes de qualité de service rendue. Cet axe paraît tout aussi essentiel que le travail d'accompagnement social.

Nous aurons besoin d'un professionnel permettant d'être le fil conducteur entre des intervenants extérieurs.

En cours de réflexions : ateliers d'art thérapie, socio esthétique, sophrologie...

Freins et leviers

Un travailleur social sera affecté à cet axe en complément d'autres prestataires jusqu'en 2025.

L'instabilité des orientations en lien avec les taux d'encadrement pourrait déstabiliser une fonction de régulation essentielle au service d'accueil des Femmes en Difficulté.

FICHE PROJET-EVALUATION ATELIER DES ENFANTS

Contexte

La problématique commune à ces enfants étant d'avoir été exposé aux violences conjugales. Le thème des violences conjugales est régulièrement abordé au cours des activités. La violence dont l'enfant est témoin a les mêmes effets sur lui que s'il en était victime.

Lors des scènes de violences, les enfants adoptent différentes attitudes : la fuite, l'observation silencieuse ou l'intervention. Ils développent un fort sentiment de culpabilité, d'autant plus que le père les utilise comme moyen de pression et de chantage. Ils ont parfois un comportement d'adultes et peuvent se sentir investis d'un rôle de protection vis à vis de leur mère. Ils prennent parfois partie pour l'un des deux parents.

Comme pour leur mère, la violence conjugale a de nombreux impacts sur leur santé.

Ils peuvent souffrir : de lésions traumatiques : blessures accidentelles lorsque l'enfant reçoit un coup qui ne lui était pas destiné, ou violences intentionnelles, que l'enfant soit utilisé comme moyen de pression ou lui-même victime de violences de la part de l'un de ses parents

♣ Des troubles psychologiques : troubles du sommeil, cauchemars ; troubles de l'alimentation ; anxiété, angoisse ; état dépressif ; syndrome post-traumatique.

♣ Des troubles du comportement et de la conduite. Le climat de violence qui règne à la maison, la terreur engendrée par cette violence déséquilibre l'enfant et peuvent provoquer en lui : désintérêt ou surinvestissement scolaire, agressivité et violence ; fugues et délinquance ; conduites addictives et toxicomanies ; idées et tentatives de suicide.

♣ Des troubles psychosomatiques. Le manque de soins ou le traumatisme psychologique engendré par les violences entraînent des troubles sphinctériens à type d'énurésie, des retards staturo-pondéraux, des troubles de l'audition et du langage, des infections respiratoires à répétition.

Référent chargé de la mise en œuvre du projet :

-0.20 travailleur social SAFED + 0.10 psychologue vacataire

Enjeu d'un accompagnement spécifique

Ces enfants sont susceptibles de reproduire la violence, seul modèle de communication qu'ils connaissent, soit dans les lieux publics (à l'école, dans la rue) soit en privé (à la maison, dans une future relation de couple).

Les choix amoureux des adultes sont profondément marqués, de manière inconsciente, par leur vécu et leurs liens infantiles avec les père et mère.

La prévention de la récidive devient incontournable tout autant le fait de ne plus ou pas subir cette domination une fois adulte.

Objectifs de l'action :

- Briser le silence : libérer la parole, mettre des mots sur leurs ressentis, parler de ce qui a été blessant, traumatisant, angoissant, les regarder et les considérer dans leur propre vécu.
- Déculpabiliser /Redonner leurs places d'enfants.
- Soutenir les mères dans leur fonction parentale

Contenu de l'intervention :

Mode d'interventions et objectifs :	Approche individuelle	Approche Collective
L'arrivée des enfants au service	Accueillir le /les enfants, les premiers mots sont décisifs, savoir rassurer sur le vécu, changement de lieu de vie, de son environnement.	Utiliser le groupe comme stimulant et soutien grâce à l'échange des expériences
Temps dédiés pendant la prise en charge des enfants	Expliquer le phénomène de violence, les rejoindre dans leur réalité, dans leurs ressentis, travailler le sentiment de culpabilité	Leur redonner leur place d'enfant, l'idée étant de permettre aux enfants de prendre soin d'eux.
Temps dédiés pendant la prise en charge des enfants	Echanger avec l'enfant sur son père, ne pas lui interdire, pouvoir l'aider à dire ce dont il a envie...	Accompagner les enfants dans leurs reconstructions. Les accompagner à Construire des souvenirs positifs.
Temps psychologiques dédiés	Entretien psychologique avec mère et enfants.	Double accompagnement socio psychologique lors des ateliers collectifs

Évaluation du projet :

PRISE EN CHARGE

Nombre Enfants prises en charge **Nombre total : 20 enfants**

Nombre des ateliers

Prévention conduites violentes

Collectifs	30 ateliers	Thématique ateliers des enfants	Apprentissage des modes relationnels
			Valorisation estime de soi
Support utilisés	-Sorties extérieures	Lieu : Vesoul et ses environs	Retrouver une place d'enfant
			-L'art du cirque -Parc aux daims -Piscine - Espace Villon, -Sport nautique - Lac de Vaivre -Théâtre.
	-Ateliers créatif	Salle Past « elles »	-Gouter d'anniversaire
			- Chasse au trésor -Jeux de société et pâtisserie - Atelier cuisine

IMPACT SOCIAL

19 enfants accompagnés

Enfants âgés 2 A 17 ans

- Les supports de jeux proposés sont un vecteur introduisant le thème des violences conjugales. Ex : jeu avec voiture de police/ rapport aux forces de l'ordre : « ils sont venus plusieurs fois à la maison, et ils disaient de partir ... » Les outils sont utilisés pour faciliter les échanges et les ressentis des enfants...

Plusieurs enfants parlent en ces mots : « le safed protège les mamans et les enfants »

L'atelier permet d'accompagner les enfants dans leur reconstruction, re-devenir un enfant, Fêter chaque anniversaire, nouvelles activités, en imprimant des photos souvenirs, l'idée de créer des souvenirs positifs.

Perspective(s) du projet :

La prise en charge des enfants est un axe inscrit dans les axes du CPOM 2021-2025, L'objectif étant de poursuivre le travail en binôme travailleur social et psychologue, il s'agira également de travailler le lien avec la maison de protection des familles.

Freins et leviers : la prise en charge sur les enfants victimes de violences conjugales est financée par les excédents jusqu'en 2025.

FICHE PROJET-EVALUATION

Soutien thérapeutique aux enfants ayant été exposés aux violences conjugales

Contexte

La problématique commune à ces enfants étant d'avoir été exposé aux violences conjugales. Le thème des violences conjugales est régulièrement abordé au cours des activités. La violence dont l'enfant est témoin a les mêmes effets sur lui que s'il en était victime.

Lors des scènes de violences, les enfants adoptent différentes attitudes : la fuite, l'observation silencieuse ou l'intervention. Ils développent un fort sentiment de culpabilité, d'autant plus que le père les utilise comme moyen de pression et de chantage. Ils ont parfois un comportement d'adultes et peuvent se sentir investis d'un rôle de protection vis à vis de leur mère. Ils prennent parfois partie pour l'un des deux parents.

Comme pour leur mère, la violence conjugale a de nombreux impacts sur leur santé.

Ils peuvent souffrir : de lésions traumatiques : blessures accidentelles lorsque l'enfant reçoit un coup qui ne lui était pas destiné, ou violences intentionnelles, que l'enfant soit utilisé comme moyen de pression ou lui-même victime de violences de la part de l'un de ses parents

. ♣ De troubles psychologiques : troubles du sommeil, cauchemars ; troubles de l'alimentation ; anxiété, angoisse ; état dépressif ; syndrome post-traumatique ;

♣ De troubles du comportement et de la conduite. Le climat de violence qui règne à la maison, la terreur engendrée par cette violence déséquilibre l'enfant et peuvent provoquer en lui : désintérêt ou surinvestissement scolaire, agressivité et violence ; fugues et délinquance ; conduites addictives et toxicomanies ; idées et tentatives de suicide.

♣ Des troubles psychosomatiques. Le manque de soins ou le traumatisme psychologique engendré par les violences entraînent des troubles sphinctériens à type d'énurésie, des retards staturo-pondéraux, des troubles de l'audition et du langage, des infections respiratoires à répétition.

Référent chargé de la mise en œuvre du projet :

Direction + psychologue vacataire 0.20

Enjeu d'un accompagnement spécifique :

Les actions des travailleurs sociaux sont beaucoup centrées sur les mères (femmes victimes) ou les pères ou beau pères violents (AUVIV).

Depuis quelques années l'atelier des enfants propose le mercredi après-midi un temps collectif pour les enfants et adolescents accueillis avec leur mère au SAFED.

Lors de ces rencontres on fête les anniversaires, des sorties culturelles, sportives ou nature sont organisées, des activités manuelles, de la pâtisserie sont proposées.

Les enfants apprécient ces moments où ils peuvent partager avec des pairs ayant vécu des situations similaires.

Pour l'enfant, le groupe permet de faire l'expérience de ses limites internes et externes, de se repérer dans le temps et l'espace.

Il permet de penser l'absence, notamment celle de la mère. Les sujets sont étayés narcissiquement par le groupe et par les éducateurs ce qui leur permet de se construire.

Il nous paraissait intéressant d'offrir en plus de cet atelier des enfants un espace transitionnel thérapeutique d'expression des émotions et des besoins.

Lors de ces consultations psychologiques, différentes médiations sont proposées aux enfants : dessin, pâte à modeler, cartes « émotions », collage.

Cette médiation particulière fait appel à l'imaginaire, permet aux enfants d'associer des images et d'en faire quelque chose pour se réapproprier leur histoire, se rassembler. Elle est indiquée pour des enfants qui éprouvent des difficultés relationnelles et d'expression des émotions, qui ont du mal à laisser une trace écrite ou qui présentent une faible estime d'eux-mêmes.

Objectifs de l'action :

- Briser le silence : libérer la parole, mettre des mots sur leurs ressentis, parler de ce qui a été blessant, traumatisant, angoissant, les regarder et les considérer dans leur propre vécu.
- Déculpabiliser /redonner leurs places d'enfants.
- Soutenir les mères dans leur fonction parentale.

Contenu de l'intervention

Modes d'interventions et objectifs :	Approche individuelle	Approche Collective
---	------------------------------	----------------------------

L'arrivée des enfants au service	Un premier entretien en présence de la mère.	
----------------------------------	--	--

	Reprendre l'anamnèse, d'expliquer le rôle du psychologue dans le contexte particulier des violences conjugales.	
--	---	--

	Il permet également au clinicien d'évaluer la capacité du parent à autoriser son enfant à s'engager dans un travail thérapeutique personnel.	
--	--	--

Temps dédiés pendant la prise en charge des enfants		
---	--	--

	Les enfants de dix familles ont pu bénéficier de ces consultations psychologiques. Ils se sont approprié les différentes médiations (dessins, jeux libres, pâte à modeler, cartes émotions) pour identifier et exprimer leurs ressentis en lien avec leur situation singulière. Le choix d'images et l'association de celles-ci a été	
--	---	--

apprécié par certains enfants qui ont pu se laisser aller à une forme de régression. La libre association d'images permet l'émergence et l'évocation de conflits internes qui trouvent matière à représentation.

Temps dédiés pendant la prise en charge des enfants

La participation de la psychologue à l'atelier des enfants certains mercredis après-midi permet à chacun de se familiariser avec la professionnelle. Le regard clinique sur la façon dont chaque enfant évolue au sein du groupe et avec ses pairs peut apporter des éléments complémentaires au point de vue éducatif

Évaluation du projet

PRISE EN CHARGE

Nombre de prises en charge	Nombre de familles concernées : 10 (dont deux familles nombreuses)		
	Nombre de Consultations mère enfant : 30		
Nombre des ateliers Collectifs	Nombre de consultations enfants : 54		
	10 ateliers annuels	Thématique ateliers enfants	Prévention conduites violentes
	3 ateliers « médiation collage »		Apprentissage des modes relationnels
	7 ateliers enfants		Valorisation estime de soi
			Retrouver une place d'enfant

IMPACT SOCIAL

EVALUATION QUALITATIVE

Classe d'âge

Enfants âgés 2 A 17 ans

-Les enfants et leurs mamans sont venus avec plaisir à ces entretiens psychologiques. Lors de cette première rencontre le contexte familial est nommé (violences, départ précipité, arrivée au SAFED ou placement du père ou beau-père à AUVIV). Les enfants ont été exposés aux violences souvent depuis leur petite enfance, quelquefois y-compris durant la grossesse. Leur place d'enfant n'a pas toujours été respectée du fait de la dynamique familiale dysfonctionnelle. L'éviction du parent ou beau parent violent peut apporter un soulagement mais également entraîner de la culpabilité chez les enfants et chez les mamans. Le fait de quitter le domicile familial pour venir vivre en appartement amène une forme de protection tout en bouleversant l'équilibre antérieur. Certains enfants, encore très insécurisés par le vécu antérieur, ou en soucis pour leur mère, avaient besoin qu'elle soit présente lors de l'entretien.

Perspective(s) du projet :

La prise en charge des enfants est un axe inscrit dans les axes du CPOM 2021-2025, L'objectif étant de poursuivre le travail en binôme travailleur social et psychologue.

Freins et leviers : Les axes de travail définis au sein du CPOM en lien avec le taux d'encadrement laisse percevoir des difficultés en lien avec l'absence de la secrétaire qui est comblé par un travailleur social. Quelle organisation penser pour combler l'absence du secrétariat...et assurer la continuité de l'offre de service.

Proposition sur les excédents d'une augmentation supplémentaire affectée au projet des enfants.

FICHE PROJET-EVALUATION

Accompagnement Hors les Murs

Contexte

« Un CHRS est un statut juridique de l'établissement, ils peuvent conduire avec ou sans hébergement, l'accueil, notamment dans des situations urgentes, le service et l'accompagnement social des personnes ou des familles en difficultés ».

En parallèle du dispositif AUVIV, où l'accompagnement de l'auteur est imposé par la justice, la victime et les enfants restés au domicile ont la possibilité d'être accompagnés par une référente victime. Ce travail a déjà été amorcé sans être réellement reconnu par l'habilitation du CHRS SAFED. Le travail du CPOM étant d'afficher des mesures destinées aux victimes de violences conjugales hors hébergement.

Référent chargé de la mise en œuvre du projet :

Direction + 0.44 ETP soit travailleur social (sous-évalué en lien avec le temps de trajet)

Enjeu d'un accompagnement spécifique :

Il s'agit d'une complémentarité avec le travail réalisé sur AUVIV, une double analyse professionnelle qui permet de mettre en lumière les dysfonctionnements du couple qui ont mené aux violences. Cela permet une mise en réflexion de chacune des parties et un travail des problématiques mises en exergue. L'objectif étant d'aider à une prise de conscience, d'aider chacun à comprendre comment ils sont arrivés à être auteur ou victimes de violences conjugales et de ce fait à se positionner sur la suite qu'ils souhaitent donner à leur couple, une reprise de la vie commune ou une séparation.

Objectifs de l'action :

Il s'agit d'un mode de prise en charge « d'aller vers ». Le référent est positionné comme coordinateur de la prise en charge avec une spécificité sur l'accompagnement des femmes victimes de violences.
Contenu de l'intervention

**Modes
d'interventions et
objectifs :**

Approche individuelle

Approche Collective

-Entretiens au domicile des personnes pour libérer la parole et les émotions dans un premier temps.

Prise en charge atelier Pastelles

-Accompagnement juridique, budgétaire, administratif...

Accompagnement sur le cycle de la violence, notion d'emprise, différenciation entre conflits et violences.

Prise en charge psychologique sur les violences conjugales. Les conséquences sur les enfants.

Prise en charge des enfants entretiens individuels et/ou groupe de parole.

Prise en charge psychologique

Évaluation du projet

PRISE EN CHARGE

Nombre de familles concernées : 23

Nombre de prises en charge en entretiens

Nombre d'entretiens réalisés par le TS référente victime : 134

Nombre d'enfants suivis psychologue : 10

Nombre d'entretiens mères enfants : 22

Nombre de séances sophrologie : 32

Nombre des ateliers

10 ateliers annuels en lien avec le groupe de paroles pour femmes victimes de violences conjugales

Collectifs

IMPACT SOCIAL

- L'ensemble de l'offre de service est une véritable plus-value pour les personnes victimes de violences conjugales :
- Avoir un espace dédié, une écoute bienveillante et rassurante sur leurs parcours de vie / Permet de sortir de la honte, de la peur....
- « L'aller vers » reste très important durant les premières rencontres afin de tisser un lien de confiance.

- Les femmes se sentent soutenues et bénéficient de suivi psychologique, de suivi thérapeutique sur la renarcissication afin qu'elles puissent retrouver un sens à leur vie.
- Sur les 23 femmes suivies en 2022 :
 - 15 ont pu élaborer un processus dans le cadre de la séparation du couple.
 - 8 ont souhaité reprendre la vie de couple avec une mise en place d'outils permettant d'améliorer la place de chacun, la communication au sein du couple. Des orientations de thérapie de couple ont pu être proposées pour les personnes qui ont commencé un travail de réflexion et de rétrospective.

Perspective(s) du projet :

Pouvoir continuer cette mission en prenant en compte le cout réel d'une intervention dans un secteur rural qui demande du temps de trajet. Sur 23 situations, 6 étaient de l'agglomération, 17 se situaient à environ une heure trajet, soit 3H pour un entretien de la famille.

$134 \times 3 = 402 \text{ heures} / 1524 = 0.30 \text{ ETP}$ uniquement pour les entretiens référentes TS

0.14 ETP restant sont associés au fonctionnement du service en lien avec les réunions institutionnelles (réunion de service, synthèse ..., briefing du lundi). Les autres temps de prises en charge se font sur les projets financés en dehors du taux d'encadrement, (crédits fléchés en CPOM).